

REPUBLIQUE DU NIGER

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
AGRICOLE**

**MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DU**

DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

**DIRECTION DE L'ACTION COOPERATIVE
ET DE LA PROMOTION DES ORGANISMES**

**DIRECTION DES APPUIS AU
DEVELOPPEMENT**

RURAUX

COMMUNAUTAIRE

CELLULE CRISE ALIMENTAIRE

ETAT DES LIEUX DES BANQUES CEREALIERES

(VERSION DEFINITIVE)

Seyni SOUMAILA

Haro WADA

Mai 2009

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	i
SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
I. INTRODUCTION.....	1
II. Objectifs et Résultats attendus.....	2
2.1. Objectif de l'étude.....	2
2.2. Les résultats attendus	2
III. Méthodologie et déroulement de la mission	3
3.2. Analyse documentaire.....	3
3.3. Rencontres avec les principaux PTF et promoteurs des BC installés à Niamey	4
3.4. Mission de terrain	4
3.5. Observation des consultants	4
3.6. Documents et autres prestations à fournir	5
IV. L'état des lieux des banques céréalières	5
4.1. Historique des Banques Céréalières.....	5
4.2. Définition de la Banque céréalière	6
4.3. La typologie des banques céréalières	7
4.3.1. Les Banques céréalières classiques	8
4.3.2. Les Banques céréalières communautaires	8
4.3.3. Les banques de soudure.....	8
4.3.4. Les greniers villageois.....	9
4.3.5. Les stocks tampons.....	9
4.3.6. Les Boutiques céréalières ou banques céréalières pastorales.....	9
4.3.7. Les coopératives de commercialisation de céréales	10
4.3.8. Les leçons à tirer	10
4.4. Le processus d'implantation d'une banque céréalière au Niger.....	11

4.4.1. Approche de la CCA.....	11
4.4.1.1. L’expression de la demande par la population.....	11
4.4.1.2. La vulnérabilité du village ou de la zone.....	11
4.4.1.3. L’analyse de la requête par le Groupe Technique Pluridisciplinaire de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (GTI/PGCA)	11
4.4.1.4. La notification de l’approbation du comité Etat-Partenaires.....	11
4.4.1.5. L’Information/sensibilisation de la population	12
4.4.1.6. L’organisation de la population bénéficiaire.....	12
4.4.1.7. La contribution de la CCA	12
4.3.2. Approche du PCLCP/PADL (cas de Zinder)	12
4.4.2.1. La demande de Banques Céréalières.....	12
4.4.2.2. La sélection des villages	12
4.4.2.3. L’atelier d’information	13
4.4.2.4. La mise en place des organes de gestion.....	14
4.4.2.5. L’atelier de formation des membres du Conseil d’administration.....	14
4.4.2.6. Les formations des gérants	14
4.4.2.7. La formation des magasiniers	15
4.4.2.8. La mise en place du stock initial	15
4.5. Evaluation du fonctionnement actuel des banques céréalières.....	15
4.5.1. Prise en compte du critère de vulnérabilité à l’implantation des BC.....	15
4.5.2. La composition des organes de gestion	16
4.5.3. L’efficacité de la formation des comités de gestion.....	17
4.5.4. La prise en compte du nombre des bénéficiaires dans la mise en place du stock initial....	18
4.5.5. Les modes de cession	19
4.5.6. Les capacités de reconstitution des stocks développées.....	20
4.5.7. Le dispositif de suivi mis en place	21
4.5.7.1. Niveau des PTF (CCA et PAM) et des promoteurs :	21
4.5.7.2. Services déconcentrés de la DAC/POR	22

4.5.8. La dynamique actuelle de la constitution des unions et de fédérations des BC.....	23
4.5.9. Activités essentielles/minimales d'appui qui doivent accompagner l'installation des BC..	24
4.6. Pertinence de l'implantation des BC dans une situation de crises conjoncturelles	24
4.7. Définir les principes et modalités d'intervention actualisés prenant en compte l'évolution du contexte.....	25
4.8. Problèmes que rencontrent les BC.....	25
4.8.1. Au niveau des organes de gestion.....	26
4.8.2. Au niveau des promoteurs	26
4.8.3. Au niveau des autorités administratives et coutumières.....	26
4.8.4. Au niveau des services techniques.....	26
4.8. Les points forts	27
V. CONCLUSION.....	27
VI. RECOMMANDATIONS /SUGGESTIONS	28
a/. A court terme.....	29
b/. A moyen et long terme	29
ANNEXES	30
• Termes de Référence	30
• Tableau N°1 : Liste des banques céréalières visitées.	30
• Tableau N°2 : Liste des personnes, institutions et Services rencontrés.....	30
• Bibliographie.....	30

SIGLES ET ABREVIATIONS

- AG : Assemblée Générale
- AREN : Association pour la Redynamisation de l'Élevage au Niger
- ABC /Ecologie : Association pour le Bien être Collectif et d'Ecologie
- BC : Banque Céréalière
- BCC : Banque Céréalière Communautaire
- BS : Banque de Soudure
- CA : Conseil d'Administration
- CCA : Cellule Crises Alimentaires
- CC/SAP : Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce
- CP : Country program (Programme par Pays)
- DAC/POR : Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux
- DADC /MAT : Direction des Appuis au développement Communautaire au Ministère de l'Aménagement du Territoire
- DNP-GCA : Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires
- DRDA : Direction Régionale de Développement Agricole
- DSPDR/PAM/MDA : Direction de Sous Développement Rural PAM au MDA
- FIDA : Fonds International de Développement Agricole
- FUBC : Fédération des Unions des Banques Céréalières
- GAPEC : Groupe d'Appui à l'Autopromotion des Entreprises à caractère Coopératif
- GTI/PGCA : Groupe Technique Pluridisciplinaire de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires
- IRDAR : Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural
- IPSR : Intervention Prolongée de Secours et de Redressement
- MDA : Ministère du Développement Agricole
- MMD : Matta Masu Dubara
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- OPVN : Office des Produits Vivriers du Niger
- PAM : Programme Alimentaire Mondial
- PBVT : Projet Basse Vallée de la Tarka
- PCLCP/PADL: Programme Cadre de Lutte Contre la pauvreté/Projet d'Appui au développement Local
- PDC : Plan de Développement Communal
- PPILDA : Projet de Promotion des Initiatives locales dans le Département d'Aguié
- PTF : Partenaires Techniques et Financiers
- SAP/GC : Système d'Alerte Précoce et de Gestion des Catastrophes
- SDR : Stratégie de Développement Rural
- SDRP : Stratégie de Développement Accélérée de Réduction de la Pauvreté
- SIP : Société Indigène de Prévoyance
- UNICEF : Organisation des Nations Unies pour l'Enfance.
- VPF : Vivres Pour Formation.

I. INTRODUCTION

Au Niger, l'insécurité alimentaire revêt depuis les années 1980 un caractère chronique. Etant donné, le poids de la disponibilité des produits alimentaires dans l'appréciation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, le pourcentage des populations vulnérables est resté préoccupant au cours de ces dernières années. En effet, selon l'enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages, de décembre 2007, réalisée par le Gouvernement du Niger en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers (PTF), 12% de la population sont en insécurité alimentaire sévère et 22% en insécurité alimentaire modérée.

En 2008, l'insécurité alimentaire sévère touche 7,4% contre 11,7% en 2007 ; quant à l'insécurité alimentaire modérée, elle touche 15,1% de la population en 2008 contre 21% en 2007 (Cf. enquête nationale sur la sécurité alimentaire des ménages novembre, décembre 2008).

Pour apporter une solution durable à cette situation d'insécurité alimentaire, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Développement accéléré de Réduction de la Pauvreté (SDRP-2008-2012). Cette stratégie accorde une place prioritaire au secteur rural dont les interventions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR-2003-2015). Cette dernière fait de la prévention des risques, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles un de ses objectifs prioritaires.

Par ailleurs, le Gouvernement du Niger a également mis en place en 1998, avec le soutien de ses PTF, un Dispositif de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA). Ce dispositif fait de l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables un axe d'intervention du plan de soutien aux populations vulnérables qui est mis en œuvre chaque année sous la coordination de la Cellule Crises Alimentaires (CCA). Enfin, en novembre 2007, le Gouvernement a adopté le Plan National de Contingence, volet sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui a pour objectif global de diminuer l'impact des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations.

Toutes ces stratégies accordent une place de choix à la création et/ou au renforcement des banques céréalières (BC). Les banques céréalières ont pour but l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers une politique visant à assurer la disponibilité et l'accessibilité des céréales aux ménages en période de soudure. Dans ce sens, beaucoup de Partenaires Techniques Financiers (PTF) prévoient d'accompagner le Gouvernement dans la mise en place des banques céréalières au cours des prochaines années. C'est le cas du PAM à travers l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR) (2007-2009) et le CP destiné, entre autres, à la création et au renforcement des BC. En outre, la CCA prévoit chaque année des ressources (Stock National de Sécurité et/ou Fonds Commun des Donateurs) pour la mise en œuvre de la composante BC de son plan de soutien aux populations vulnérables.

Toutefois, en dépit de la volonté affirmée du Gouvernement et des efforts consentis ces dernières années avec l'aide de ses PTF, les résultats atteints restent mitigés comme en témoignent les conclusions de l'étude sur le recensement des BC au Niger (Ministère du Développement Agricole, Juillet 2006). Ainsi, selon cette même étude, plus de la moitié des BC ne sont ni opérationnelles ni viables par rapport au niveau actuel de leurs ressources et totalisent près de 900 millions de Francs CFA de crédits non remboursés.

Le Ministère du Développement Agricole (MDA), maître d'œuvre, a élaboré en 1992 une **Stratégie nationale des BC** qui fut révisée en 2000.

Cette dernière a constitué l'outil principal pour la mise en place et le suivi des BC par la Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) et certains promoteurs des BC.

Du fait de sa faible popularisation et du déficit du suivi de son application, certains partenaires ne se sentent pas obligés à l'appliquer d'une part et d'autre part, elle ne définit pas un mécanisme opérationnel de suivi et d'évaluation des BC.

Aujourd'hui encore, la situation dans ce domaine est caractérisée par:

- la multiplicité de promoteurs et de PTF qui soutiennent la mise en place des BC, ayant pour la plupart des démarches et des approches différentes qui conduisent souvent à des appellations différentes (banque céréalière, banque céréalière communautaire, banque de soudure, etc.);
- l'absence d'outil fort (cadre juridique formel) et une insuffisance des ressources des services déconcentrés de l'Etat pour les besoins d'encadrement, de suivi et de contrôle ;
- la présence des nouveaux acteurs (conseils communaux) dans l'arène locale qui pourraient contribuer à améliorer le dispositif de suivi-évaluation en vue d'une durabilité des BC appuyées ;
- l'absence de statistique fiable sur le stock des BC ; et
- la faiblesse ou l'absence de la prise en compte du nouveau contexte de la communalisation dans le processus de mise en place des BC.

C'est pour pallier toutes ces insuffisances et pour tenir compte du nouveau contexte socio politique en évolution dans le processus d'implantation des BC, que s'inscrit la présente étude sur la révision de la **Stratégie Nationale des Banques Céréalières du Niger**.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectif de l'étude

Conformément aux termes de référence, l'objectif de l'étude est de doter le Niger d'une ligne directrice pour l'implantation, la gestion et le suivi des banques céréalières à travers l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'émergence des BC fiables et durables.

2.2. Les résultats attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

Résultat 1 : Un état des lieux de la situation actuelle des BC et une version provisoire du document de stratégie nationale des Banques Céréalières au Niger sont disponibles

Résultat 2 : Un atelier restreint de validation des travaux sur l'état des lieux et la version provisoire du document de stratégie est organisé.

Résultats 3: Un document de la stratégie nationale des BC par la DAC/POR avec l'appui des consultants est élaboré.

Résultats 4 : Une réunion de présentation des documents provisoires sur l'état des lieux et sur la stratégie nationale des BC au niveau de chaque chef lieu de région est organisée.

Résultat 5 : Les documents sur l'état des lieux des BC et sur la **stratégie nationale des BC au Niger** sont finalisés.

III. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

Telle qu'envisagée, l'étude comportait plusieurs défis méthodologiques dont les principaux sont les suivants :

- Capitaliser les expériences de mise en place des BC au Niger ;
- Evaluer le fonctionnement actuel des BC ;
- Evaluer la pertinence actuelle des BC dans une situation de crises conjoncturelles ;
- Définir les principes et modalités d'intervention actualisés prenant en compte l'évolution du contexte ;
- Identifier les actions prioritaires à mener dans le moyen terme en vue de rendre opérationnelle la stratégie nationale des BC.

Les problématiques de l'étude et défis qui s'y rapportent ont nécessité le développement d'une approche méthodologique qui combine i) l'analyse documentaire, ii) la conduite d'entretiens individuels ou en focus-group avec les promoteurs des BC basés à Niamey et dans les régions et iii) l'expertise rapide basée sur les observations des consultants.

3.1. Lancement de l'étude

L'étude a démarré par une séance de briefing à la Cellule Crise Alimentaire, qui a regroupé les principaux acteurs qui appuient et/ou accompagnent les BC, à savoir : la CCA/CAB/PM, le PAM, la Coopération Suisse, la DAC/POR/MDA, la DADC/MAT et la DSPDR/PAM/MDA.

Le but de cette rencontre est : i) d'harmoniser les niveaux de compréhension des tâches assignées à la mission, en particulier les résultats attendus et le temps imparti à la mission, ii) de convenir d'un calendrier précis du déroulement de la prestation, et iii) d'échanger sur les modalités pratiques de mise en œuvre.

3.2. Analyse documentaire

Elle a essentiellement consisté en la compilation des ressources bibliographiques disponibles :

- Au niveau des différents partenaires et promoteurs des banques céréalières basés à Niamey d'une part ; et d'autre part
- Auprès des services techniques régionaux et départementaux, des partenaires au développement, des projets et ONG/Associations, et tous autres promoteurs des BC présents dans les régions visitées.

L'analyse de ces informations a permis aux Consultants de mieux comprendre les objectifs et le processus d'implantation des BC.

3.3. Rencontres avec les principaux PTF et promoteurs des BC installés à Niamey

La mission a eu à rencontrer les responsables des structures appuyant et/ou accompagnant l'implantation des banques céréalières à travers tout le pays (Cf. Tableau ci-dessous) .

Le but de ces rencontres est : de comprendre l'approche que développe chacun de ces partenaires dans la promotion et le suivi des BC, de recueillir les observations et conseils de ces partenaires pour garantir la pérennité des BC actuelles et futures.

Promoteurs	Zone d'intervention
PCLCP	Tanout , Mirriah, N'Guigmi et Diffa, Mayahi, Téra
Afrique Verte	Couverture nationale
ABC Ecologie	Ouallam, Téra, Say
Care International	Couverture nationale
PTF	
PAM	Couverture nationale
CCA	Couverture nationale
Coopération Suisse	Maradi, Dosso
UNICEF	Couverture nationale

3.4. Mission de terrain

La mission de terrain s'est déroulée du 13 janvier au 5 février 2009 et a concerné quatre des huit régions à savoir : Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéri ; entendu que les autres régions devraient envoyer leurs données à la DAC/POR pour être prises compte par l'étude. Au niveau de chaque région, 4 à 5 départements ont été visités. (Voir liste des BC visitées par département et par promoteur, tableau n°2 en annexe)

Au niveau de chaque chef lieu de région et de département, les membres de la mission ont rendu des visites de courtoisie aux autorités administratives et coutumières et ont reçu leurs observations et recommandations dans le cadre de l'implantation des BC dans leurs entités administratives.

Ces entretiens menés aussi bien avec les promoteurs, services techniques qu'avec les organes de gestion (hommes et femmes) ont permis de :

- générer un grand nombre d'informations (données socioculturelles, infrastructures, pratiques en matière d'implantation des BC.)
- passer en revue un large éventail de problématiques liées à la gestion des BC (difficultés relatives au fonctionnement des BC, le potentiel intellectuel des villages bénéficiaires des BC, etc.).
- recueillir également leurs appréciations sur la mise en place des BC et leurs recommandations sur les orientations futures.

3.5. Observation des consultants

Elle visait à :

- confirmer les informations documentaires et/ou celles issues des entretiens individuels ou de groupes ;

- se faire une idée concrète de la magnitude des problèmes soulevés ;
- générer des idées de solutions par rapports aux problèmes posés.

Comme on peut le voir, la méthodologie utilisée pour réaliser l'étude est une approche participative et itérative visant à recueillir le maximum d'informations axées sur le processus d'implantation et de gestion des banques céréalières.

3.6. Documents et autres prestations à fournir

A l'issue de la mission de terrain, l'équipe des consultants a élaboré et soumis à la direction de la DAC/POR :

- l'état des lieux de la situation actuelle des banques céréalières au Niger ; et
- une première version de la stratégie nationale des BC qui fera l'objet d'un atelier restreint de validation des travaux des consultants.

Ensuite, ont suivi :

- la production de la 2^{ème} version de la stratégie intégrant tous les amendements pertinents de l'atelier restreint ;
- la participation à l'élaboration du document de la stratégie nationale des BC au Niger par la DAC/POR en collaboration avec la DADC et la CCA ;
- l'appui à l'organisation des réunions régionales de présentation de la stratégie nationale des BC ; auparavant, la DAC/POR se chargera de la transmission du document de la stratégie nationale des BC aux régions et proposera les dates et liste des participants ;
- la finalisation de la Stratégie Nationale des BC qui prendra en compte les amendements issus de ces réunions.

IV. L'ETAT DES LIEUX DES BANQUES CERREALIERES

4.1. Historique des Banques Céréalières

Depuis la période coloniale, au Sahel et particulièrement au Niger, une des préoccupations majeures des pouvoirs publics a été d'assurer la sécurité alimentaire des populations et de lutter contre la spéculation sur les prix des céréales.

En effet, le Niger, pays soumis à une désertification croissante, doit faire face à des déficits pluviométriques se traduisant régulièrement par des disettes et des famines (1905, 1914, 1931, 1954, 1968, 1974, 1984, 1998, 2005) avec leurs cohortes de drames humains.

Les conséquences dramatiques de ces aléas climatiques sur la situation alimentaire des populations ont amené le pouvoir colonial à mettre en place dès 1910 un système de sécurité alimentaire à travers les « greniers de réserves » et « les Sociétés Indigènes de Prévoyance » (SIP), généralisés à toute l'Afrique Occidentale Française. L'adhésion des populations aux SIP fut rendue obligatoire par un décret de 1915.

Ces SIP, dont les vestiges (des silos métalliques pour le stockage des céréales) sont encore visibles dans nombre de villes et villages du Niger, n'ont pas pu atteindre les objectifs de sécurisation alimentaire et de régulation des cours des céréales. Au contraire, elles ont soulevé un mécontentement général des populations, du fait notamment de leur caractère coercitif et du manque de transparence dans leur gestion.

En effet, excluant les bénéficiaires de la gestion de leur sécurité alimentaire, le système était totalement contrôlé par l'administration coloniale. Les stocks étaient constitués sous la

contrainte et sur la base de quotas arbitrairement fixés. La gestion du stock physique était défectueuse, les céréales étaient mal conservées, détruites par les rats et insectes de telle sorte que les paysans ne pouvaient même pas récupérer leurs dépôts initiaux. Les paysans ne comprenaient pas pourquoi ils devaient céder une partie de leur récolte si cela ne pouvait pas les mettre à l'abri d'une pénurie alimentaire.

De fait, les SIP sont devenues impopulaires et ont alimenté le nationalisme africain, avec l'inscription de sa suppression au cahier de revendications des Partis Africains conduisant les luttes pour l'indépendance.

C'est donc tout naturellement qu'à l'indépendance, au début des années 1960, les nouvelles autorités mettent fin à l'existence des SIP et bannissent tout autre système reposant sur la coercition.

Mais les sécheresses et les famines consécutives enregistrées à la fin des années 1960 et au début des années 1970 et leurs corollaires sur le plan humain, relancent la réflexion des autorités politiques sahéniennes sur la nécessité d'instaurer un système fiable de sécurité alimentaire.

Ainsi, des sociétés ou offices publics dont l'objectif principal est d'assurer la sécurité alimentaire des populations, ont vu le jour un peu partout au Sahel au début des années 70.

C'est ainsi que fut créé le 24 août 1970 l'office des produits vivriers du Niger (OPVN) qui dispose aujourd'hui d'une capacité de stockage de 154.000 tonnes dans 235 magasins disséminés dans tout le pays.

Ces sociétés ou offices publics montrèrent très vite leurs limites. Outre le fait qu'ils sont devenus des gouffres financiers, ils se sont aussi avérés incapables, sans assistance alimentaire d'urgence massive de l'extérieur, de faire face aux situations de pénurie alimentaire. Cela traduit une fois de plus, la faillite du nouveau système de sécurité alimentaire publique.

La mise en œuvre de ces programmes d'ajustement structurel auxquels ont été soumis les pays en développement en général, a conduit à la restructuration de ces organismes en limitant leur fonction à la gestion de stocks modestes nationaux de sécurité. Dès lors, le marché céréalier est libéralisé, mais les principaux acteurs (Organisations Paysannes et commerçants ne sont pas préparés à leur nouvelle mission.

Toutefois, cette réforme n'occulte pas la nécessité de mettre en place un système de sécurité alimentaire de proximité qui impliquerait les bénéficiaires. C'est ainsi qu'est né le concept de « **banque céréalière** », un modèle poursuivant les mêmes objectifs que les systèmes précédents, mais qui repose sur l'adhésion libre et volontaire des populations et vise l'autonomie des bénéficiaires.

4.2. Définition de la Banque céréalière

La banque céréalière se définit couramment par son objet. En effet, la banque céréalière a pour objet de résoudre pour une communauté organisée, les problèmes alimentaires dont elle est aux prises pendant une période donnée. La période considérée est celle qui correspond dans le calendrier culturel à la période de soudure. En fonction des résultats de la campagne précédente, elle peut s'étendre sur un à trois mois. La banque céréalière a donc pour vocation de mettre à la disposition de la communauté un stock de céréales permettant de couvrir ses besoins alimentaires pendant au moins un mois. Pour assurer cette fonction, la banque céréalière constitue le siège d'un certain nombre d'opérations : collecte, stockage, conservation et cession des céréales.

Vue sous cet angle, la banque céréalière peut être définie comme **une des activités économiques et sociales** d'une structure associative ou **une organisation paysanne** qui gère une réserve de céréales pour le compte de ses membres à travers des opérations de collecte, de stockage, de conservation et de cession de céréales à des conditions favorables en vue de **couvrir leur besoin alimentaire pendant la période de soudure.**

4.2.1. Evolution des banques céréalières

Le recensement des banques céréalières de 2006 a dénombré 3987 BC toutes catégories confondues. Au passage de la mission dans les régions visitées, il a été constaté une évolution des BC par rapport au dernier recensement de 2006 (Voir tableau ci-dessous).

Tableau n°1 : Evolution des banques céréalières au niveau des régions visitées (du Recensement 2006 à 2008)

Régions	BC recensées en 2006	BC au passage de l'équipe	Ecart
Agadez *	147	-	
Diffa*	278	-	
Dosso*	365	-	
Maradi	626	1610	984
Tahoua	863	1034	171
Tillabéri	990	Non disponible	-
Zinder	696	1013	317
Niamey *	27	-	
Total	3987	4647	1472

*Régions non programmées pour la mission de terrain.

Commentaire : Comparé au dernier recensement de 2006, le nombre de BC des trois (3) régions parmi les quatre visitées, s'est accru de 45,55% à Zinder, 157,18%, à Maradi et 19,81% à Tahoua. La région de Tillabéri n'a pas pu actualiser ses données au passage de la mission.

Les raisons de l'accroissement des BC à Zinder (45,55%) et surtout à Maradi (157,18%), ne seraient justifiées que par des omissions lors du recensement de 2006.

En terme d'appréciation de la fonctionnalité de ces BC ; on peut sans risque de se tromper affirmer que plus de la moitié ne sont pas opérationnelles (absence de stock et de liquidité, le comité de gestion a cessé toute activité, etc.).

4.3. La typologie des banques céréalières

« Le Promoteur est l'organisme d'appui et d'accompagnement à l'implantation de la banque céréalière »

En raison de la multiplicité des promoteurs des banques céréalières, il convient de distinguer plusieurs concepts dans la terminologie des banques céréalières et ce, en fonction des centres d'intérêt de chaque acteur.

Ainsi on distingue :

- des banques céréalières classiques (BC) ;
- des banques céréalières communautaires (BCC) ;
- des banques de soudure (BS) ;
- des greniers villageois ;
- des boutiques céréalières (zone pastorale et urbaine) ; et
- des stocks tampons.

4.3.1. Les Banques céréalières classiques

Les Banques céréalières classiques ont été mises en place par un certain nombre de promoteurs parmi lesquels on peut citer : les projets de développement, les ONG nationales et internationales, les Associations, avec l'appui des partenaires bilatéraux et multilatéraux du Niger, la CCA, le PAM, etc.

Leurs caractéristiques sont :

- elles sont des organisations de type coopératif agréées pour la plupart ;
- elles sont composées des personnes des deux sexes avec une tendance de création de BC féminines ;
- la rotation des stocks est généralement limitée à une seule au cours d'une campagne ;
- les membres participent à la construction du magasin de stockage et à la constitution du stock initial ;
- leur objet principal est de disposer d'un stock de proximité pour garantir à ses membres et à la communauté, la disponibilité et l'accessibilité en céréales pendant la période de soudure.

4.3.2. Les Banques céréalières communautaires

Les BCC ont été mises en place pour la plupart grâce à l'appui technique et financier de l'UNICEF. Comme leur nom l'indique, elles ont été installées pour rendre service à toute la communauté. Elles se caractérisent donc par :

- une adhésion de fait à la banque dès lors qu'on est membre de la communauté ;
- une organisation de type traditionnel aux mains des leaders communautaires ;
- une organisation sans statut juridique, sans agrément ;
- l'absence d'engagement ferme des membres dans leur gestion ;
- la disponibilité d'un stock de céréales qui doit servir l'ensemble de la communauté villageoise.

4.3.3. Les banques de soudure

Les banques de soudure correspondent à une initiative du PPILDA/ Aguié. Elles s'adressent uniquement aux femmes les plus vulnérables du village. Leur création a été motivée par le

souci de maintenir les ménages sur les exploitations et éviter l'exode. Leurs caractéristiques principales résident dans :

- la cession des céréales à crédit aux membres moyennant un intérêt de 20% ;
- les membres sont constitués exclusivement de femmes ;
- l'apport des membres n'est pas exigé pour la constitution du stock initial.

Il faut noter aussi que le Projet Initiatives de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural (IRDAR), sur financement du FIDA et entre autre du PAM met en place depuis 2008 des BS.

4.3.4. Les greniers villageois

Les greniers villageois ont été initiés avec l'appui du projet intégré Keita (PIK) comme activités des groupements des femmes et constituent des véritables stocks de soudure orientés exclusivement vers la satisfaction des besoins des femmes. On en dénombre actuellement 190 greniers. Ils sont caractérisés par :

- la cession à crédit aux membres des groupements féminins avec un intérêt de 10% ;
- le remboursement est lié à l'envoi des ressources par les parents partis en exode. Cette période correspond généralement à un moment où les céréales coûtent de plus en plus chers sur les marchés ;
- leur amarrage à la mutuelle Asusun Keita.

4.3.5. Les stocks tampons

Les stocks tampons constituent un niveau d'organisation des banques céréalières. Ils sont initiés pour la plupart avec le concours de CARE INTERNATIONAL. Ils constituent un point d'approvisionnement d'un ensemble satellite de Banques céréalières en période de soudure. Ils se caractérisent par:

- l'éligibilité de membres est réservée aux seules BC appuyées par CARE ;
- les organes de gestion sont composés des femmes représentantes des BC membres ;
- le stock tampon vend les céréales exclusivement au comptant à ses membres ;
- l'adhésion à un stock tampon est matérialisée par le versement de la BC d'une part sociale de 5000 FCFA.

Actuellement d'autres partenaires tels que le PCLCP/PADL (Département de Téra) ont mis en place des stocks tampons au niveau de certaines communes pour renforcer l'efficacité de leurs BC.

4.3.6. Les Boutiques céréalières ou banques céréalières pastorales

Les Boutiques céréalières correspondent à des stocks de proximité permettant d'approvisionner leurs membres pendant pratiquement toute l'année. Elles ont été développées dans des zones à production marginale ou nulle de céréales. C'est le cas des zones pastorales ou urbaines. Elles ont été initiées par des projets de développement et des ONG. Elles ont comme caractéristiques principales :

- La cession au comptant des céréales;
- La réalisation de plusieurs rotations du stock en fonction des besoins des membres et des opportunités du marché.
- La reconstitution des stocks est exclusivement externe car le milieu d'implantation des boutiques céréalières a une production insignifiante ou nulle.

4.3.7. Les coopératives de commercialisation de céréales

Certaines organisations paysannes qui ont pris la dénomination de Banques de Céréales ne sont en réalité que des coopératives de commercialisation de céréales. C'est le cas de certaines BC initiées par l'ONG GAPEC de Zinder et Afrique Verte en zones agricoles excédentaires. Elles se caractérisent par :

- la collecte et l'écoulement de la production de leurs membres ;
- la prise en compte essentiellement de l'aspect économique de l'activité ;
- la cession exclusivement au comptant en cas de nécessité ;
- le stock initial est généralement cédé à crédit à la structure paysanne bénéficiaire.

4.3.8. Les leçons à tirer

La typologie des BC effectuée a permis de mettre en exergue, l'existence d'une variété de BC à travers le pays. Le rôle qui leur est dévolue est la satisfaction des besoins alimentaires de leurs membres et, dans une certaine mesure, de la communauté pour une période donnée.

- Les BC classiques qui constituent une forme d'organisation juridiquement reconnue et à caractère coopératif, pèchent souvent par une monopolisation de la gestion par les hommes lorsque celles-ci sont mixtes et ne permettent pas toujours l'expression des femmes dans les débats.
- Les BCC ont pour vocation de satisfaire les besoins alimentaires de toute la communauté sans discrimination aucune. Leur faiblesse réside dans l'absence de reconnaissance juridique et le système d'adhésion de fait qui ne permet pas un engagement fort de la part de l'ensemble des bénéficiaires.
- Les BS présentent des résultats encourageants dans l'ensemble. Leur seul problème réside dans l'absence de femmes lettrées dans la grande majorité des villages d'où le recours aux hommes pour prendre en charge certaines responsabilités dans leur gestion.
- Les greniers villageois constituent des activités des groupements villageois de femmes dans le cadre de leur approvisionnement en céréales pendant la soudure. L'absence de magasin de stockage dans la majorité des cas et les moments de remboursement des crédits, coïncidant à une période de hausse des prix des céréales, représentent un handicap à l'essor de ces banques.
- Les Stocks tampons représentent des sortes d'unions de BC. Leur promotion permettra aux BC membres d'assurer la reconstitution de leurs stocks à bon compte et de bénéficier d'un appui-conseil permanent.
- Les boutiques céréalières sont des points d'approvisionnement de leurs membres en céréales sur pratiquement toute l'année. Il s'agit en particulier des zones urbaines et pastorales. Si en zone urbaine, ces boutiques disposent de magasins de stockage propres, il n'en est pas le cas dans certaines zones pastorales où les populations sont sujettes à de fréquents déplacements, ce qui pose le problème de leur suivi et par voie de conséquence de leur viabilité.
- Les coopératives de commercialisation ont une double vocation :
 - assurer la collecte et l'écoulement des produits de leurs membres ;
 - mettre à la disposition de leurs membres un stock de céréales pendant la soudure.Ces types d'organisations s'adaptent à des zones de production excédentaires, c'est pourquoi elles intègrent dans leurs activités la collecte et l'écoulement du surplus de production qui constituent des préoccupations de leurs membres.

Au regard de l'analyse des différents types de BC, il convient de reconnaître que cette diversité d'organisations représente une richesse en la matière. Il ne s'agit pas de faire un choix d'une pratique par rapport à une autre. Chaque type de BC s'adapte à une réalité propre.

Leur viabilité est fonction du respect des procédures d'implantation des BC, de la mise en place d'un programme adéquat d'alphabétisation et de formation à l'intention de leurs membres, de l'institution d'un mécanisme de suivi/évaluation et d'un appui conseil permanent.

4.4. Le processus d'implantation d'une banque céréalière au Niger

La mission terrain effectuée dans les régions de Zinder, Maradi, Tahoua et Tillabéri nous a permis de prendre connaissance de plusieurs approches utilisées à l'occasion de la mise en place des Banques de céréales. Il ne sera pas décrit l'ensemble des approches ainsi identifiées. Cependant, nous allons exposer deux des approches les plus couramment utilisées, à savoir celle de la Cellule Crise Alimentaire (CCA) et celle du PCLCP/PADL.

4.4.1. Approche de la CCA

L'approche de la CCA en matière d'implantation des BC comprend les étapes suivantes :

4.4.1.1. L'expression de la demande par la population

L'expression du besoin d'installer une BC est l'élément primordial que mettent en avant tous les promoteurs en la matière. Cette demande peut être suscitée ou spontanée. La demande suscitée est généralement obtenue suite à un diagnostic effectué par des projets ou des ONG. Elle est le cas de certains leaders locaux qui disent agir au nom d'une communauté donnée. La demande spontanée émane souvent des structures organisées qui adressent directement leurs demandes à la CCA.

4.4.1.2. La vulnérabilité du village ou de la zone

Pour qu'une demande de mise en place de BC soit agréée, elle doit concerner un village ou une zone dont le taux de déficit dépasse les 50%. La liste des villages vulnérables est disponible au niveau des services techniques du Développement Agricole en relation avec la Cellule de Coordination du Système d'Alerte Précoce (CC/SAP).

En principe, les requêtes doivent requérir l'approbation des Comités Sous-Régionaux de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (CSRPGCA) concernés avant d'être transmises à la CCA.

4.4.1.3. L'analyse de la requête par le Groupe Technique Pluridisciplinaire de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires (GTI/PGCA)

Le Groupe Technique Pluridisciplinaire de Prévention et Gestion des Crises Alimentaires analyse les requêtes obtenues des différents partenaires. Le critère de vulnérabilité constitue l'élément primordial qui dicte les interventions de la CCA. Cependant, la cohérence de la démarche de la requête et les conditions de succès des BC à implanter constituent, autant d'éléments que l'analyse prend en considération. Les références techniques du promoteur constituent un critère important dans le processus de sélection.

4.4.1.4. La notification de l'approbation du comité Etat-Partenaires

Les dossiers ne remplissant pas les conditions d'approbation sont classés sans suite. Quant aux dossiers approuvés, notification est faite aux requérants et au CSRPGCA de l'entité administrative concernée. Cependant, certains responsables de services techniques et des Autorités Administratives du ressort et dont les BC seront implantées estiment ne pas toujours être informés des décisions d'approbation de la CCA. La conséquence de cette situation est la non maîtrise par ces responsables techniques et administratifs du nombre des BC implantées dans leurs entités.

4.4.1.5. L'Information/sensibilisation de la population

Cette phase est précédée par l'allocation des moyens aux ONG prestataires de services. La population est informée de l'approbation de sa requête par la CCA à travers l'administration ou l'ONG prestataire et sensibilisée sur sa responsabilité dans le processus de mise en place de la BC. Le plus souvent, cette phase est mise à profit pour discuter des engagements de la population :

- construction du magasin (contribution matérielle, physique et financière) ;
- droit d'adhésion, contribution à la constitution du stock initial (n'est pas exigée dans certains cas).

4.4.1.6. L'organisation de la population bénéficiaire

La gestion d'une Banque de céréales requiert une certaine organisation des populations bénéficiaires notamment :

- l'identification des membres de la BC ;
- la préparation des projets de statuts et règlement intérieur ;
- l'adoption des textes et l'élection des organes de gestion (comité de gestion et commissaires aux comptes) ;
- la formation en vie associative et en gestion des membres élus;
- la poursuite du processus d'agrément de la BC.

4.4.1.7. La contribution de la CCA

Les contributions de la CCA à la mise en place des Banques de céréales sont :

- l'appui à la construction du magasin (tôles, portes, fenêtres, palettes, ciment et main d'œuvre spécialisée) ;
- la formation des organes de gestion ;
- la mise en place des vivres (Stock PAM ou Stock National de Sécurité) et le transport jusqu'aux sites ;
- le suivi et l'évaluation des BC.

4.3.2. Approche du PCLCP/PADL (cas de Zinder)

Le PCLCP/PADL, antenne de Zinder utilise la même approche d'implantation des banques céréalières héritées du PCLCP même si par ailleurs on constate quelques modifications. Cette méthodologie comprend les axes suivants :

4.4.2.1. La demande de Banques Céréalières

Les villageois envoient directement leurs demandes aux chefs lieu des communes concernées ; ces demandes une fois analysées sont transmises directement à l'Antenne par les conseils municipaux. L'Antenne se doit de vérifier, directement avec la population villageoise, le bien fondé et l'authenticité des demandes.

4.4.2.2. La sélection des villages

Une première recherche d'informations sur les villages demandeurs à partir des registres des préfectures et les services techniques de l'Etat permettent d'avoir un premier aperçu sur leurs situations administratives, leurs tailles, les principales potentialités et/ou difficultés qui s'y

trouvent, leur position géographique, etc. A partir de ces informations, sont retenus les villages qui semblent présenter des chances de réussite d'une B.C, ayant une taille de la population acceptable pour entreprendre les travaux de construction du magasin en y contribuant physiquement et financièrement.

Les villages ainsi retenus font l'objet d'une étude rapide permettant de vérifier l'origine de la demande, d'évaluer l'engagement de la population et les éventuels contraintes ou atouts majeurs pouvant faciliter ou bloquer le développement d'une entreprise de type coopératif : cohésion de la population, types d'influences entre les divers groupes, présence de personnes scolarisées ou alphabétisées, etc.

Le dépouillement permet d'identifier les villages favorables et de retenir parmi ceux-ci le groupe en fonction du programme de l'année. Les villageois sont informés par écrit à travers leur mairie de la suite réservée à leur demande: demande retenue ou rejetée tout en indiquant les raisons du rejet.

4.4.2.3. L'atelier d'information

Les villages ainsi retenus sont invités à participer à un atelier d'information en désignant cinq personnes: le chef de village ou son représentant, auquel s'ajoutent deux hommes et deux femmes désignés par le village. L'objet de cette rencontre est d'informer les villageois de ce qu'est une BC, ses avantages et ses contraintes.

Ceci paraît important parce que parfois les villageois ont seulement entendu parler de BC, en connaissent les avantages mais ignorent souvent les contraintes. C'est donc pour leur permettre de bien comprendre les enjeux avant de s'engager. Cette information est transmise par les maires ou les gestionnaires des anciennes banques en autogestion, préparés par l'Antenne à cet effet.

L'information véhiculée prête une attention particulière aux possibilités d'adhésion des femmes à la banque, l'Antenne évitant surtout de donner l'impression qu'il s'adresse exclusivement aux hommes.

La rencontre elle-même est organisée dans un village où existe une banque céréalière fonctionnelle et performante afin que les participants voient concrètement l'objet de l'information. Le contenu de l'information est relatif d'une part au fonctionnement des BC (avantages et contraintes) et d'autre part aux engagements de la population concernant la construction du magasin, leurs participations physiques en nature et en espèces.

L'appui technique et financier dont ils pourront bénéficier de la part de l'Antenne est bien précisé, faisant en sorte que la responsabilité de l'initiative reste intégralement dans les mains des villageois. A ce titre, la subvention de l'antenne est entendue comme une contribution à la construction d'un magasin en banco amélioré, répondant aux besoins et exigences d'une BC. Cette contribution est fonction des ressources disponibles de l'Antenne.

Ces informations une fois retransmises aux villages et après examen des conditions posées, les villageois informent l'Antenne à travers leur commune de leur décision finale. S'ils acceptent les conditions posées, ils collectent immédiatement les cotisations et procèdent à la confection des briques pour la construction du magasin.

4.4.2.4. La mise en place des organes de gestion

L'adhésion à une banque céréalière est libre, individuelle et est soumise au versement d'une contribution (en nature et en espèces) fixée en réunion villageoise.

La contribution en espèces et en nature constitue les frais d'adhésion à la BC sanctionnée par l'acquisition d'une carte de membre puis compiler dans un registre.

Au cours d'une assemblée générale, les membres se concertent et s'accordent. Ces derniers sont ensuite invités à élire un conseil d'administration composé de 5 membres, (président, vice président, secrétaire, trésorier et un membre dont le 1/3 est constitué de femmes.). **Un comité de contrôle composé de trois membres et trois gérants est aussi mis en place avec l'appui des représentants de l'Antenne et du Conseil Communal.**

4.4.2.5. L'atelier de formation des membres du Conseil d'administration

Comme l'atelier d'information, la formation initiale des membres du CA des BC se tient généralement dans des villages ayant une BC fonctionnelle et performante, avec la collaboration des gestionnaires des BC en autogestion. Cette formation est dispensée par une ONG spécialisée en général.

La présence des agents de l'Antenne sur les lieux de la formation s'inscrit dans le cadre de supervision de la formation, de la facilitation des échanges et de veiller à l'effectivité du traitement des thèmes prévus. Le contenu de la formation est axé essentiellement sur les modalités de cession et de reconstitution du stock (la gestion du crédit et celle de l'argent, l'organisation des réunions des membres du conseil d'administration et d'assemblées générales).

Sur tous ces aspects, les anciens gestionnaires entretiennent les nouveaux sur les diverses pratiques qu'ils ont testées et de leurs conséquences sur la vie de leur BC.

Cette formation des membres des CA est exécutée en deux phases :

Phase I : la cession de stock

Phase II : la reconstitution de stock

4.4.2.6. Les formations des gérants

La première partie de cette formation est exécutée juste avant la mise en place du stock initial ou immédiatement après. Elle est organisée aussi dans un village où il existe déjà une BC opérationnelle afin de coller à la réalité.

En raison du nombre important d'opérations de gestion à accomplir et pour faciliter les apprentissages, cette formation est scindée en deux (2) phases successives correspondant au calendrier d'activités des BC. Ainsi, la première phase est relative à la cession de stock dès sa mise en place ; tandis que la deuxième phase est liée à la reconstitution en période des récoltes. Les questions liées à la gestion et à la cession à crédit sont aussi traitées pendant la deuxième phase de cette formation.

4.4.2.7. La formation des magasiniers

Elle est réalisée pendant la période de reconstitution, c'est à dire au moment du stockage de céréales dans les magasins. Cette formation est exécutée en collaboration avec les services de la protection des végétaux, spécialistes en la matière. Les principaux thèmes traités couvrent : l'entretien intérieur et extérieur du magasin, la connaissance des principaux insectes, les produits appropriés pour les traitements préventifs et curatifs, les mesures de sécurité pendant et après les traitements, la disponibilité et le coût des produits et des matériels pour les traitements etc.

4.4.2.8. La mise en place du stock initial

Le stock initial des BC est généralement mis à disposition par le PAM, à la demande de l'Antenne. Les quantités à mettre en place dans les BC tiennent compte de la taille de la population du village et du nombre de membres potentiels. Les villageois sont informés de la quantité à placer par BC sur la base du calcul utilisé (ration pour 30 jours).

La contribution en céréales des demandeurs dans la constitution du stock initial est exigée en plus de leur contribution physique et financière jusqu'à concurrence de 10% du stock prévu.

La mise en place d'une Banque de céréales est un processus avec des étapes bien définies et dont la cohérence et l'harmonie sont gages de sa réussite. Les BC implantées avec l'appui de nombre de promoteurs n'ont pas toutes bénéficié du respect des procédures à cause notamment de la méconnaissance de l'existence d'une Stratégie Nationale des Banques Céréalières du Niger. Il s'en est suivi des situations où beaucoup de manquements ont été constatés :

- l'identification des membres de la BC n'est pas effectuée ;
- le stock arrive dans le village sans magasin de stockage ;
- les organes de gestion ne sont pas mis en place. Là où ils existent, les étapes de leur mise en place ont été effectuées dans une précipitation qui ne garantit guère leur fonctionnalité;
- le suivi n'est pas effectué selon les normes prévues ;
- les autorités administratives et les services techniques ne sont pas toujours impliqués dans l'ensemble du processus de mise en place des BC;

4.5. Evaluation du fonctionnement actuel des banques céréalières

4.5.1. Prise en compte du critère de vulnérabilité à l'implantation des BC

La vulnérabilité est l'un des critères unanimement mis en avant à l'installation des banques céréalières au niveau de la CCA. Les bénéficiaires, les promoteurs et les services techniques de l'Etat que nous avons rencontrés, ont soutenu la vulnérabilité comme critère principal à l'implantation d'une BC. .

Ainsi, les villages ayant accusé un déficit égal ou supérieur à 50% sont classés vulnérables et sont ceux là qui bénéficient de l'implantation d'une BC. Depuis 2006, une enquête conjoncturelle sur la sécurité alimentaire des ménages est réalisée après les récoltes et permet d'améliorer le ciblage.

Cependant, quelques BC ont été implantées en occultant ce critère. Ces quelques rares cas sont observés en zones agricoles. En effet, des BC ont été implantées sans jamais faire l'objet d'une demande dûment exprimée par la population et encore moins d'une validation par les autorités techniques et administratives de la région. Il s'agit d'un placage de certains promoteurs, des ONG surtout, qui atterrissent aux villages et proposent leurs appuis.

Néanmoins pour les projets de développement et certaines ONG dont les interventions s'inscrivent dans la durée, la vulnérabilité structurelle des zones d'intervention est le critère déterminant pour l'implantation des BC. Généralement, une étude de référence est réalisée au démarrage du projet pour caractériser cette vulnérabilité structurelle.

Au regard du caractère stratégique et sécuritaire de la banque céréalière même en année normale (qui n'est pas déficitaire sur le plan de la production agricole) et même dans les zones qui ne sont pas généralement vulnérables à l'insécurité alimentaire, aucun village ne repousse l'idée d'implantation d'une BC en son sein même s'il en dispose déjà. C'est cette impréparation de la phase d'identification des lieux d'implantation des BC qui entraîne souvent avec la complicité des villageois, l'installation des plusieurs BC dans un même village.

C'est le cas de Birni'N Lallé (Dakoro) avec trois (3) BC, Sabon Kafi (Tanout) deux BC.

En zone pastorale, l'éloignement des marchés, la rareté et les prix élevés des céréales rendent vulnérables les éleveurs et leur sécurité alimentaire précaire, ce qui rend légitime l'implantation des BC.

4.5.2. La composition des organes de gestion

La BC étant une organisation paysanne ou une activité de celle-ci, qui gère une réserve de céréales pour l'approvisionnement de ses membres, est administrée par des organes de gestion propres à son statut.

La composition des organes de gestion varie d'une région à l'autre ou d'un promoteur à un autre. Mais dans l'ensemble, l'essentiel des organes y sont. Il s'agit de :

- l'Assemblée Générale (AG) qui est l'organe suprême de décision, composée de l'universalité des membres de la BC ;
- le Conseil d'administration (CA) qui est l'organe de gestion de la BC. Il est généralement assimilé au comité de gestion comprenant :
 - ◆ un président ;
 - ◆ un vice président ;
 - ◆ un secrétaire général ;
 - ◆ un secrétaire général adjoint ;
 - ◆ un trésorier général ;
 - ◆ un trésorier général adjoint ;
 - ◆ un à deux gérants (le plus souvent rémunérés) ;
- le commissariat aux comptes composé de trois membres. Cependant, il existe des BC qui n'en comptent que deux. C'est l'organe de contrôle de la BC. Il est souvent appelé comité de contrôle ou comité de surveillance selon les promoteurs ;
- en dehors de ces principaux organes de gestion, certaines BC se dotent de comité d'achat et de comité de vente ;
- la différence ou plutôt le rajout des organes que nous avons rencontré est motivé par un esprit de transparence et de souplesse de la gestion.

Toutefois, l'existence des organes de gestion n'est nullement synonyme de leur fonctionnalité. Souvent, c'est le président et dans les meilleurs des cas, assisté du secrétaire général ou du trésorier, qui joue le rôle de tous les autres membres.

Il y a lieu de remarquer que les BC rencontrées sont administrées, soit par des comités de gestion mixte (cas de BC mixtes), soit par des comités de gestion composés de femmes (cas de BC féminines).

Dans le premier cas, les résultats sont mitigés eu égard à la prédominance des hommes sur les femmes dans les débats sur le fonctionnement des BC. Cependant, dans certains cas, les femmes ont fait preuve de responsabilité dans le cadre des rôles qu'elles assument dans les comités de gestion notamment les postes de présidente (BC Hadin Kaye de Bachangna dans Matameye), de trésorières (BC de Doumba de Téra).

Dans le second cas, les femmes assument sans complexe leur rôle et se sont révélées comme des gestionnaires remarquables. Des exemples de BC réussies administrées par des femmes font légion (BC et stock tampon de Sabon Kafi de Tanout, BC de Kollo Zongo, BC de Djongoré de Say, BC de Azérori nomade de Madaoua, etc.).

De façon générale, l'implication des femmes dans les postes de gestion des BC, donne les meilleurs résultats

4.5.3. L'efficacité de la formation des comités de gestion

L'efficacité de la formation des comités de gestion peut s'apprécier à travers les critères suivants :

- la pertinence des modules pour les bénéficiaires face aux objectifs visés ;
- la capacité d'assimilation du groupe cible (niveau de scolarisation ou d'alphabétisation) ;
- l'âge des acteurs bénéficiaires de la formation ;
- la pédagogie développée ;
- la durée de la session de formation ;
- le suivi/appui-conseil de la formation ;
- l'existence des documents de gestion à jour au niveau de la BC.

Les BC sont gérées par des comités de gestion majoritairement analphabètes ou dans les meilleurs des cas des anciens élèves qui ont abandonné l'école depuis plusieurs années. Dans des telles conditions ;

- les modules devraient être simples et suscitant l'intérêt des bénéficiaires en relation avec les objectifs de l'activité visée. Dans le cas d'espèce, des modules en vie associative pourraient aider ces membres à davantage s'intéresser à la formation avant d'aborder les modules traitant la gestion, généralement plus complexes pour leur niveau ;
- la formation doit être dispensée en langue du terroir afin d'accroître la capacité d'assimilation des bénéficiaires eu égard à leur niveau d'éducation ou pas. Le formateur doit jouir d'une expérience avérée dans la formation des adultes ;
- la session doit durer au moins une semaine répartie en séances théoriques et pratiques pour assurer une bonne assimilation des modules dispensés ;
- enfin des supervisions/appui-conseils devraient être organisées pour davantage aider ces comités de gestion à une bonne application de la formation reçue.

Des entretiens que nous avons eus avec aussi bien les promoteurs des BC que les membres des organes de gestion, il est unanimement ressorti que :

- les membres des comités de gestion sont à plus de 90% analphabètes ;
- les modules de formation (gestion) sont brutalement dispensés sans susciter un quelconque intérêt individuel ou collectif (vie associative) aux bénéficiaires de la formation ;
- la formation est partout dispensée en trois (3) jours souvent par des personnes peu expérimentées en formation des adultes analphabètes ;
- les suivi/appui-conseils visant une bonne répliation de la formation sont peu ou pas effectués ;
- les documents de gestion des BC sont en règle générale non tenus, en dépit de la formation dispensée.

En somme, les critères retenus sont insuffisamment ou pas observés. Dans ce cas, on ne saurait s'attendre à l'efficacité de la formation des comités de gestion avec comme conséquence leur mauvaise gestion.

En ce qui concerne le programme d'alphabétisation, la mission a constaté sa mise en œuvre par les promoteurs suivants : PPILDA Aguié, PCLCP Mayahi et Zinder, PADL Keita, CARE, Afrique Verte, AQUADEV Zinder, etc.

4.5.4. La prise en compte du nombre des bénéficiaires dans la mise en place du stock initial

Les principaux promoteurs des banques céréalières sont les projets de développement, les ONG et les Associations soutenues par la CCA et le PAM.

Les stocks initiaux mis en place par les promoteurs soutenus par la CCA et le PAM, sont standardisés à dix (10) tonnes par BC installée. Quant aux autres promoteurs et notamment les ONG et Associations sur fonds propres, leurs stocks varient de trois (3) à cinq (5) tonnes. Ils peuvent atteindre huit (8) à dix (10) tonnes avec l'appui de CCA /PAM.

Ce stock est invariablement le même quelque soit la zone et le village bénéficiaire.

En considérant la base de 250 kg de céréales par personne et par an¹ d'une part et une période de soudure d'un mois et demi d'autre part ; les dix (10) tonnes couvrent le besoin céréalier de 320 personnes. Or les populations des villages abritant les BC dépassent de loin les 320 personnes en moyenne.

Eu égard à cette analyse et face à la pratique de standardisation des stocks initiaux plafonnés à dix (10) tonnes, on peut affirmer que le nombre de bénéficiaires **n'est pas partout** pris en compte dans la mise en place du stock initial des BC. Il n'est pris en compte que pour une population inférieure ou égale à 320 habitants.

On peut tenter de situer cette faiblesse à l'étape de l'identification des villages vulnérables qui n'associe pas toujours, les autorités administratives qui pourtant disposent des données démographiques de chaque village de leur entité. Les chefs de village qui sollicitent une BC dans leur village, ne maîtrisent malheureusement pas la population de leurs administrés en générale.

¹ Actuellement au Niger, cette norme est 231 kg.

Cette remarque est bien confirmée par le consultant, Mr. GONI BOULAMA, dans le rapport suivi-évaluation EMOP- 10068.0, Février 2005, « **4.4. Population totale des villages bénéficiaires des BC** » la non disponibilité des données démographiques des villages.

En effet selon ce rapport, les chefs de village ne connaissent que le nombre de cartes de famille de leurs administrés, données qui ne permettent pas une exacte détermination de la population.

Ceci nous amène à nous poser des questions quant à la justification de la détermination du niveau actuel du stock initial.

S'agit-il :

- D'une méconnaissance de la population bénéficiaire ?
- D'un problème d'appréciation de la durée de la soudure ?
ou
- D'un problème de disponibilité des stocks au niveau des promoteurs ?

Toutefois, selon le PAM, la détermination du stock initial, est basée sur les considérations suivantes :

- les 10 tonnes doivent couvrir les besoins alimentaires d'environ 100 ménages vulnérables de 5 personnes pendant un (1) mois de soudure ;
- une importante quantité de céréales à la première année de création de la BC, peut entraîner des risques de déperdition de stock.

4.5.5. Les modes de cession

Trois modes de cession ont été observés sur l'ensemble des banques céréalières des régions visitées.

Il s'agit de :

- cession au comptant ;
- cession à crédit en nature; et
- cession mixte (une partie du stock cédée à crédit et l'autre au comptant).

Partout où nous nous sommes entretenus avec les promoteurs et les bénéficiaires, c'est la consigne de cession au comptant qui est donnée.

Mais la population bénéficiaire en fonction de sa spécificité (situation socio-économique) décide en assemblée générale du mode de cession à pratiquer.

La cession au comptant est dominante sinon exclusive en zone pastorale.

La cession à crédit, motivée par le niveau de vulnérabilité ou l'absence de pouvoir d'achat des membres est la plus dominante dans les BC des zones agricoles.

En effet, malgré toutes les sensibilisations développées sur le caractère néfaste du crédit, les réalités locales (surtout la vulnérabilité de certains ménages pendant la période de soudure) obligent l'assemblée générale ou souvent le comité de gestion à permettre la cession à crédit en nature sur tout ou une partie du stock. Dans de telles circonstances, le remboursement est majoré d'un intérêt en nature variable en fonction des zones. IL est de l'ordre de 10 à 20% en général.

Cependant, certaines banques, telles que les banques de soudure du PPILDA ont dès leur installation, opté pour la cession à crédit en nature. Des résultats très encourageants sont enregistrés de cette pratique sur toute la zone d'intervention dudit projet. C'est le cas de la BC de Zakin Koima dans le Département de Guidan Roundji (Aguié ?).

Comme au niveau des autres BC, le recouvrement est fait avec un intérêt en nature. Il est de 20%, ce qui a permis d'accroître les stocks initiaux de toutes les BS. En terme d'innovation, la gestion des banques de soudure est exclusivement assurée par des femmes. Les recouvrements frôlent toujours de 100% depuis l'installation de ces banques. Ainsi, en raison de la performance de ces banques de soudure, le projet IRDAR de Maradi s'oriente vers la promotion de ces types de banques.

Si le mode de cession à crédit des banques de soudure connaît un succès dans la zone d'intervention du PPILDA et dans certaines zones où les BC sont gérées par des femmes, il est par contre ailleurs la cause de la déliquescence de plus de 90% des BC pratiquant le crédit.

En effet, les recouvrements ne sont pas toujours effectifs soit pour des raisons de déficits agricoles répétitifs soit par simple mauvaise volonté, ce qui souvent donne l'occasion aux comités de gestion collectivement ou individuellement d'en profiter et commettre des malversations. En somme le mode de cession à crédit est la voie autorisée de détournement des ressources des BC si des dispositions conservatoires ne sont pas prises au démarrage de l'opération.

4.5.6. Les capacités de reconstitution des stocks développées

La reconstitution des stocks est un noble objectif pour toute population qui projette la pérennité et la viabilité de sa BC.

Cependant, il ne saurait être question de capacités de reconstitution des stocks développées que si seulement la BC demeure permanemment pertinente pour le village. Autrement dit, que le village considère la BC comme un outil de sécurité et de souveraineté alimentaire. Dans ce cas tous les bénéficiaires se sentent concernés par sa survie et son développement. Ce faisant la BC ne serait que bien gérée et verrait ses ressources évoluées ce qui donnerait lieu au développement des capacités de sa reconstitution, notamment grâce à :

- la disponibilité des ressources financières suffisantes,
- la fixation à temps de la date de reconstitution du stock (novembre -décembre) ;
- la mise en place d'une stratégie d'achat (commission d'achat, lieu, prix commande groupée, transport, etc.) ;
- l'amélioration des conditions de stockage.

Aujourd'hui et malheureusement, un certain nombre des BC en état de fonctionnement ne sont pas organisées de manière à reconstituer efficacement et régulièrement leur stock. Certaines sont considérées par les populations bénéficiaires non pas comme leur seul outil de sécurité alimentaire, mais un appui en céréales monopolisé par certaines personnalités influentes du village ou par des membres des comités de gestion.

La mal gouvernance que connaît ces BC ne donne lieu à aucun développement de capacités de reconstitution du stock mais plutôt à leur décapitalisation progressive.

Aussi, en situation de rareté et de la hausse des prix des céréales, comme c'est la cas cette année, les organes de gestion des BC hésitent à reconstituer leur stock de peur que l'Etat mette en vente à prix modéré des céréales, ce qui leur ferait subir des pertes énormes dont les conséquences seraient la réduction du stock initial.

Sur les trente (30) BC visitées au cours de cette mission, 8 BC ont effectivement reconstitué leur stock, 17 sont en cours et 5 sans ressources. Voir tableau N°2 en annexe).

4.5.7. Le dispositif de suivi mis en place

Le suivi, élément fondamental garantissant la bonne gestion de toute activité de développement, en particulier les banques céréalières, est insuffisamment et diversement mené par les différents promoteurs des BC.

Tous les promoteurs, les services techniques, les autorités administratives et les comités de gestion rencontrés se sont accordés à reconnaître la faiblesse et/ou l'absence d'un système de suivi régulier et efficace mis en place après l'implantation des BC.

Les promoteurs qui songent à effectuer le suivi s'essoufflent très rapidement quand ils le conduisent eux-mêmes. Aussi, il est souvent insuffisamment mené lorsqu'il s'agit d'un contrat avec des privés et même certains services techniques (entretien de quelques minutes avec un ou deux membres du comité de gestion, sinon recueil des informations au près du chef du village, vérification sommaire des outils de gestion, etc.).

Pour une meilleure visibilité du suivi dans le cadre de la gestion des BC, la mission a tenté de comprendre le type de système de suivi mis en place à différents niveaux :

4.5.7.1. Niveau des PTF (CCA et PAM) et des promoteurs :

a) Niveau PTF

Ces structures mettent en place un système de suivi aussitôt les BC installées. Du fait qu'elles associent les services techniques et les autorités administratives dans tout le processus d'implantation des BC, elles responsabilisent ces derniers pour le suivi.

A cet effet elles mettent des moyens financiers à la disposition de l'administration et des services techniques à travers les différents comités sous régionaux de gestion de crises alimentaires pour le suivi des BC, même si partout les services techniques reprochent l'insuffisance de ces moyens.

Egalement ces structures conduisent périodiquement le suivi des BC qu'elles ont appuyées à planter à travers les ONG/Associations et les projets de développement.

Au niveau du PAM, il existe une unité suivi évaluation qui coordonne les missions de terrain de tous les agents de suivi qui travaillent à Niamey (Communauté Urbaine de Niamey et régions de Dosso et de Tillabéri) et dans les Sous bureaux du PAM à Zinder (Région de Zinder et Dffia), de Maradi (Région de Maradi) et à Tahoua (Régions de Tahoua et d'Agadez). Par ailleurs, le PAM conduit de temps en temps des évaluations externes pour apprécier l'efficacité, l'efficience et les effets de la mise en place des BC.

Aussi au niveau de la CCA, une unité suivi évaluation a été créée en 2008. Actuellement, cette unité est entrain de mettre en place un dispositif de suivi évaluation avec l'appui de la coopération canadienne ».

b) Les promoteurs à couverture régionale ou départementale (projets de développement en activité)

Tous les projets de développement qui ont appuyé l'implantation des BC dans leur zone d'intervention en assurent correctement le suivi pendant qu'ils sont en activité. Certains associent les services techniques (DRDA/AC/POR, DRDAC) lors des missions de suivi de leurs BC; pendant que d'autres le mènent essentiellement à travers leurs propres structures.

De manière générale, ce suivi s'arrête aussitôt que le projet arrive en fin de phase. Le dispositif local de suivi que tentent de mettre en place ces projets n'arrive pas à prendre le relais. Les services techniques et l'administration associés pendant la vie active du projet, n'arrivent pas aussi à prendre la relève faute de moyens.

Toutefois, des initiatives visant la participation des BC à la prise en charge du suivi, ont été testées dans le Département de Mayahi en application d'une recommandation d'un forum sur les BC. Il s'agit du prélèvement de 30 F.CFA par tía vendu dans toutes les BC. Cet argent sert à couvrir les frais de suivi des services techniques du département, des maires et des comités de gestion des BC (10 F.CFA pour chaque niveau).

Bien que ce montant prélevé par tía est élevé et risquerait de décapitaliser les stocks des BC, l'idée est bonne et peut faire l'objet d'amélioration et d'adoption au plan national. C'est aussi le cas de la Fédération des Unions des Banques Céréalières (FUBC) de Madaoua qui assure l'encadrement et le suivi des BC membres grâce à leur contribution.

c) Les ONG/Associations nationales et les ONG internationales

C'est au niveau de certaines ONG/Associations que le suivi est insuffisamment réalisé ou inexistant.

Dans ce groupe on rencontre aussi bien les ONG qui implantent des BC sur fonds propres et celles qui contractent la promotion des BC sous forme de prestation de service au près de la CCA, du PAM ou autres partenaires au développement. Dans le cadre de cette prestation de service, la CCA et le PAM déploient des moyens pour le suivi des BC implantées.

Malheureusement la majorité de ces ONG/Associations et notamment les nationales, n'accordent pas d'intérêt au suivi. Aussi, nous a-t-on rapporté, qu'elles n'associent pas généralement les autorités et les services techniques lors de l'implantation des BC qu'elles contractent. Ce faisant toutes les voies de malversations sont ouvertes.

C'est le cas d'un promoteur qui, après avoir placé les vivres, est revenu sur ses pas les reprendre pour une destination inconnue.

Par contre les ONG internationales (Care, Plan-Niger et bien d'autres) ainsi que certaines ONG nationales (Karkara, AREN, Afrique Verte, ABC Ecologie, GAPEC, etc.) assurent le suivi des BC qu'elles ont implantées.

4.5.7.2. Services déconcentrés de la DAC/POR

En ce qui concerne la Direction de l'Action Coopérative et la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) et ses démembrements, il n'existe pas pour le moment un dispositif formel de suivi des BC mis en place. En fonction de l'intérêt que manifeste un promoteur donné, de se faire accompagner pour le suivi des BC qu'il a appuyées à installer, les services déconcentrés de la DAC/POR, du niveau visé, participent au suivi.

L'absence de suivi résulte du fait que les services déconcentrés ne maîtrisent pas l'ensemble des BC installées dans leur zone de responsabilité, car ils sont peu ou pas impliqués dans le processus de leur implantation.

En définitive, il n'existe pas de dispositif formel étagé de DAC/POR pour le suivi des BC, et ce, malgré le recensement des BC réalisé en 2006 et dont l'objectif est la mise en place d'un dispositif de suivi des BC et l'alimentation régulière d'une base de données prévue à cet effet.

Ici on parlera plutôt de l'implication ponctuelle des services de la DAC/POR aux niveaux communal, départemental, régional, et national lors de l'installation des BC, ce qui ne facilite pas la mise à jour de la base de données des BC à tous les niveaux.

Enfin retenons que toute cette insuffisance et/ou l'absence d'un dispositif de suivi dans le cadre de la gestion des BC est intimement liée à l'insuffisance ou souvent l'absence des moyens conséquents pour le suivi.

Il ressort clairement de la description et l'analyse du système de suivi que le dispositif actuel ne permet guère de renseigner correctement ni le fonctionnement des BC, ni les résultats atteints. Plusieurs acteurs essayent de faire le suivi sans se donner les moyens et les ressources appropriés. A ce niveau, le constat est clair et le diagnostic précis. Des grosses fortunes sont déployées pour implanter des BC (magasins et leur équipement, formation des comités de gestion, achat et transport des vivres) et on trouve injustifiée l'allocation d'un fonds adéquat de suivi pour garantir la viabilité et la pérennité de l'investissement.

4.5.8. La dynamique actuelle de la constitution des unions et de fédérations des BC

Les unions et les fédérations constituent des niveaux d'organisation des banques de céréales. Elles permettent à leurs membres d'effectuer des opérations qui ne seraient pas possibles autrement que par la mise en commun de leurs efforts. Méthodiquement conduite, ces formes d'organisations constituent à n'en point douter, une approche vers la relève des structures promotrices de ces BC.

Les entretiens que nous avons eus avec des promoteurs, organes de gestion et bénéficiaires des BC font ressortir l'idée de constitution des unions et des fédérations des BC dans toutes les régions visitées.

Mais de manière effective, la mission a constaté l'existence des unions au niveau des BC mises en place par le PCLCP/PADL de Mayahi, une fédération des BC (FUBC) créée avec l'appui du projet PBVT de Madaoua, région de Tahoua et à Tillabéri une fédération régionale qui marche tant bien que mal.

La FUBC de Madaoua sert pour l'instant de modèle en terme d'organisation et de fonctionnement. Elle compte 162 BC organisées en trois Unions. L'AG de chaque Union est composée de trois délégués par BC. Celle de la Fédération est composée de dix délégués par Union. Deux cadres salariés assurent l'animation de cette Fédération : La promotion de nouvelles BC à partir des intérêts générés par les BC, la formation des comités de gestion et le suivi des activités de toutes les BC membres de la fédération.

Le fonctionnement de la FUBC de Madaoua est assuré à partir des cotisations consensuellement arrêtées par toutes les BC qui composent la fédération. Sur fonds propre elle a acquis un véhicule et un tracteur mis au service de ses membres.

Comme on le voit, il y a une amorce de constitution des unions et de fédérations des BC dans toutes les régions visitées.

La dynamique de constitution des unions et des fédérations à l'image de la FUBC de Madaoua peut sans aucun doute être une alternative de sauvetage et de pérennité des BC laissées à elles-mêmes sans aucun suivi ni de préparation préalable de sevrage entraînant leur décapitalisation progressive.

4.5.9. Activités essentielles/minimales d'appui qui doivent accompagner l'installation des BC

L'objectif recherché à travers l'installation des BC est la garantie d'une disponibilité de réserves de céréales de proximité en vue d'approvisionner leurs membres, notamment en période de soudure. Conséquemment, les BC doivent évoluer et s'adapter aux nouveaux contextes en vue de continuer à rendre à leurs membres et au grand public, les services pour lesquels elles ont été mises en place.

Les groupements féminins MMD de CARE constitués de femmes spécialisées dans divers domaines, développent des petites activités génératrices de revenus qui ont précédé l'installation de leur BC. C'est le cas des femmes qui pratiquent des cultures de contre-saison dans le département de Say.

Le PAM en partenariat avec le PCLCP/PADL, le PADL Diffa et Care International à travers le programme MMD, ont mis en œuvre des opérations de Vivres Pour Formation (VPF) pour former en alphabétisation fonctionnelle, les femmes membres des BC. Ces VPF ont permis de renforcer les capacités des femmes en gestion et d'occuper de manière effective des postes décisionnels dans les organes de gestion.

Cependant la mission estime nécessaires la mise en place de quelques activités d'appui pour accompagner les BC afin de garantir leur viabilité. Il s'agit notamment de :

- la mise en place d'un système d'alphabétisation fonctionnelle, gage d'une réussite en matière de promotion des BC ;
- le développement d'activités génératrices de revenus pour garantir aux ménages l'accessibilité aux céréales ;
- la promotion de la micro finance en tant que mécanisme de financement de proximité et de sécurisation des fonds des BC

4.6. Pertinence de l'implantation des BC dans une situation de crises conjoncturelles

Presque la quasi-totalité des promoteurs rencontrés sont d'avis contraires quant à la pertinence de l'implantation des BC dans une situation de crises conjoncturelles, dans les zones où les populations sont en insécurité alimentaire.

En effet, les BC installées dans une telle situation le sont sans respect de la procédure adéquate. Elles sont installées avec précipitation, ce qui aux yeux des populations bénéficiaires donne l'impression d'un don plutôt que d'une BC, qui constitue une action de développement qui se veut durable.

En période de crises conjoncturelles dans les zones où les populations sont en insécurité sévère, il est par contre pertinent d'envisager des actions d'urgence (distribution gratuite des vivres) plutôt que d'implanter des BC qui ne survivront guère. Mais le renforcement paraît être envisageable pour sécuriser les BC existantes.

Par contre, et dans un souci de sécurisation des populations exposées à une telle situation, l'installation de la BC pourrait s'envisager l'année suivante après une récolte avec une pleine participation de la population.

Néanmoins, en période de crises conjoncturelles dans les zones où les populations sont en insécurité alimentaire modérée ou à risque, on pourrait créer des BC pour renforcer la capacité des populations à faire face à cette situation.

4.7. Définir les principes et modalités d'intervention actualisés prenant en compte l'évolution du contexte

L'avènement de la communalisation est incontestablement un tournant de rapprochement des administrateurs de leurs administrés, ce qui suppose une plus grande implication et attention des populations à travers leurs représentants que sont les conseillers municipaux pour toute activité qui les concerne.

Ceci étant, les BC implantées dans les villages sont avant tout un support considérable aux autorités communales qui ont en premier lieu la lourde responsabilité de s'assurer de la sécurité alimentaire et du bien être de la population de leur commune.

La majorité des communes disposent d'un plan de développement communal (PDC) qui est l'outil par excellence de planification pour toute action de développement de la commune telle que la banque céréalière.

Au regard de ce qui précède, les autorités municipales deviennent incontournables dans tout processus qui se veut durable, d'implantation de BC dans leurs entités communales.

A cet effet, les principes et modalités d'intervention peuvent être les suivantes :

- tout promoteur de BC doit s'inspirer des actions relatives à la sécurité alimentaire prévues dans le PDC et s'assurer que l'implantation des BC constitue une priorité pour la population ;
- l'implication des autorités municipales à la phase identification des villages vulnérables susceptibles de bénéficier de l'implantation d'une BC. A cet effet, la Commune doit chaque année disposer d'une liste actualisée des villages vulnérables ;
- l'approbation de la requête d'implantation des BC par les autorités communales ;
- la notification aux autorités municipales de l'approbation des requêtes par tous promoteurs des BC dans leurs entités communales ;
- la mise à disposition de personnel technique capable de conseiller et d'appuyer les autorités municipales dans le processus d'implantation des banques céréalières ;
- la mise en place d'un dispositif de suivi et de contrôle des BC composé des cadres techniques et de la commission communale de suivi/évaluation;
- la participation financière de la commune en complément de celle du promoteur à la mise en œuvre du suivi des BC afin de garantir leur viabilité et leur pérennité ;
- l'appui technique et méthodologique au niveau régional, départemental et communal.

4.8. Problèmes que rencontrent les BC

Plusieurs difficultés perturbent le bon fonctionnement des BC installées à travers toutes les régions.

Ces problèmes vont d'un diagnostic insuffisamment conduit en passant par la main mise inappropriée des autorités administratives et coutumières ainsi que certains leaders locaux et les membres des organes de gestion. A cela s'ajoute la faiblesse de la formation des comités de gestion, majoritairement analphabètes, et l'insuffisance et/ou l'absence d'un système de suivi et de contrôle des banques céréalières.

La principale conséquence découlant des problèmes que rencontrent les BC est leur décapitalisation progressive en lieu et place de leur durabilité escomptée.

Toutefois, les responsabilités sont partagées entre les acteurs que sont : les promoteurs, les organes de gestion, les autorités administratives et coutumières et les services techniques de l'Etat intervenant à chaque étape de la mise en place des banques céréalières.

C'est ainsi que, les difficultés et ou insuffisances ci-dessous sont imputables aux niveaux des organes de gestion, des promoteurs, des autorités administratives et coutumières et des services techniques.

4.8.1. Au niveau des organes de gestion

- Choix en lieu et place d'élection des membres des comités de gestion sans base démocratique avec souvent une forte implication des autorités coutumières.
- Faible niveau d'instruction des membres des comités de gestion.
- Les documents de gestion sont le plus souvent et s'ils existent, mal tenus ; ce qui n'est pas sans conséquence sur la gestion et la fonctionnalité des BC.
- Fonds des BC souvent non sécurisés car la plupart de temps, des sommes énormes sont déposées au niveau du village avec tous les risques (vols, pertes, utilisation à d'autres fins).
- Certains hommes ont une main mise inappropriée au niveau des BC féminines.
- Mauvaise volonté de certains créanciers à s'acquitter de leur dette.
- Manque et/ou exigüité des magasins (faible capacité de stockage des vivres).

4.8.2. Au niveau des promoteurs

- Diagnostics insuffisamment conduits, ne tenant pas souvent compte des critères, autre que la vulnérabilité du village demandeur de la BC, ce qui entraîne la duplication des BC dans le même village.
- Faible niveau de circulation d'information entre les ONG/Associations contractant l'installation des BC et les autorités administratives.
- Faible capacité en ressources humaines et financières.

4.8.3. Au niveau des autorités administratives et coutumières

- Faible et/ou absence de l'implication des autorités administratives (départements et communes) dans le processus d'installation et du suivi des BC, ce qui explique la non maîtrise du nombre des BC de leurs entités.
- L'ingérence des chefs de village dans la gestion des BC.

4.8.4. Au niveau des services techniques

- Faible implication dans le processus d'installation des BC promues par certains projets et programmes, ONG et Associations nationales.
- Insuffisance ou absence de moyens adéquats pour le suivi.
- Peu ou pas associés aux formations dispensées aux comités de gestion.
- Inexistence au niveau de cinq (5) régions, de cadres de concertation pour le suivi de la mise en œuvre de l'appui à la création des banques céréalières. Trois régions sont dotées de cadres de concertation, qui sont peu ou pas fonctionnels.
- Peu outillés pour conduire efficacement le processus de mise en place des BC.

Eu égard à ce panel de problèmes, il reste évident que les banques céréalières ne peuvent connaître qu'un dysfonctionnement qui hypothèque leur viabilité.

4.8. Les points forts

La banque céréalière, dont le rôle est de participer à la sécurité alimentaire des populations en leur offrant un service de proximité en céréales, notamment en période de soudure, est un investissement pertinent eu égard aux avantages et effets qu'elle produit dans les villages bénéficiaires.

En termes des points forts, on peut noter que la BC est pour les populations bénéficiaires :

- un instrument de sécurité alimentaire, notamment en période de soudure ;
- un outil de souveraineté et de quiétude sociale ;
- un instrument de cohésion sociale autour de la BC tant qu'organisation paysanne ;
- les femmes ont développé des habitudes de s'exprimer en public et ont acquis un savoir faire en gestion et en participation, notamment dans le cas des BC féminines et mixtes ;
- un outil d'appui au développement des producteurs ;
- une école d'autogestion villageoise ;
- un outil de renforcement d'autopromotion des organisations paysannes.

V. CONCLUSION

La situation agro climatique du Niger (pays sahélien) et les conséquences qui s'y rattachent, notamment l'insécurité alimentaire consécutive au déficit des campagnes agricoles confirment la pertinence de la nécessité d'implanter des Banques Céréalières dans les villages et zones vulnérables.

Les rencontres et entretiens que la mission a eus à travers les régions visitées, ont permis de mettre en évidence au moins deux des principales fonctions des BC dans leurs lieux d'implantation :

- La banque céréalière en tant qu'outil de sécurité alimentaire de la population permettant l'approvisionnement de proximité et l'accessibilité aux vivres en particulier aux couches vulnérables,
- La banque céréalière en tant qu'outil de développement, garantissant à la population la traversée de la période de soudure sans difficulté, ce qui lui permet l'exercice normal de ses activités productives.

Cependant, en dépit de leur rôle stratégique dans la sécurisation alimentaire des populations bénéficiaires, les BC présentent globalement une situation peu reluisante au regard de leur gestion et de leur fonctionnement d'une région à une autre et même d'un village à un autre.

S'agissant des BC jugées peu ou pas fonctionnelles, les griefs constatés sont imputables aux insuffisances des approches des multitudes des promoteurs, des prestataires de services, et des actes inappropriés de certains acteurs et des bénéficiaires des BC.

Les principales insuffisances relevées tournent autour des aspects suivants :

- implantation des BC sans procédure adéquate ;
- insuffisance des stocks initiaux par rapport à l'importance de la population visée ;
- mise en place des BC dans une situation d'urgence, ce qui fait croire aux bénéficiaires qu'il s'agit d'un don plutôt qu'une action de développement durable ;
- impunité dont bénéficient les auteurs et complices des malversations ;
- implication négative des autorités coutumières locales dans la gestion des stocks et des ressources financières ;
- niveau élevé d'analphabétisme des membres des comités de gestion des BC ;
- Comités de gestion peu ou pas formés en vie associative et technique de gestion ;
- documents de gestion peu maîtrisés ou inexistant ;
- insuffisance ou absence d'un système de suivi adéquat des BC ;

En plus des difficultés ci-dessus répertoriées, il faut aussi noter un autre problème d'ordre conceptuel qui ne favorise pas la cohésion et la viabilité de la BC dans un village.

Il s'agit du concept banque céréalière communautaire (BCC) qui est une forme d'organisation villageoise ou inter villageoise où tout le monde peut y accéder. Le risque attaché à cette forme d'organisation est l'accès des nantis au stock au détriment des couches vulnérables (femmes et hommes sans moyens financiers).

Toutefois, il est aussi relevé des BC qui, grâce à l'appui permanent de leurs promoteurs et la bonne collaboration avec les services techniques, peuvent être des modèles en terme de viabilité et de durabilité. C'est ainsi que dans le cadre de la pérennisation des BC, des initiatives visant la contribution des ressources des BC dans la prise en charge du suivi, ont été testées et les résultats obtenus pourront faire l'objet d'amélioration et d'adoption au plan national. On retiendra parmi ces promoteurs le PCLCP/PADL Mayahi appuyé par le PAM. C'est aussi le cas de la Fédération des Unions des Banques Céréalières (FUBC) de Madaoua qui, en dépit de la modestie de ses moyens amorce le développement et la promotion des BC dans sa zone d'intervention.

Malgré ces difficultés, l'objectif de la BC, qui est de participer à la sécurité alimentaire des populations bénéficiaires en offrant un service de proximité en céréales, reste bien connu de tous.

Sur le plan institutionnel, la DAC/POR, tutelle des organisations paysannes, en particulier les banques céréalières, n'est pas dotée d'un dispositif opérationnel de suivi des BC à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal). L'absence de ce dispositif est liée à l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières de la structure. Cet état de fait explique la faible maîtrise des nombres des BC par promoteur et l'état de leur fonctionnement.

VI. RECOMMANDATIONS /SUGGESTIONS

L'Etat et ses partenaires au développement, en implantant et en soutenant les BC dans les villages et ce, quelle que soit l'approche développée à cette fin, n'avaient d'autre visée que de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations.

- Au regard du manque d'harmonisation et de complémentarité des promoteurs des BC,
- et,

- Dans le souci de préserver les importants investissements consentis par l'ensemble des acteurs dans la promotion des BC et garantir leur viabilité et leur pérennité,

il est recommandé :

- d'adopter une stratégie nationale des banques céréalières qui s'imposera à tout promoteur de BC au Niger ;
- de définir le stock initial en tenant compte du poids démographique de chaque village bénéficiaire ;
- d'initier des actions d'urgence sous forme de don ou de vente à prix étudié en période de crise conjoncturelle ;
- Les autorités administratives et coutumières doivent prendre des dispositions idoines pour faire rentrer les BC dans leur droit en cas de refus de remboursement de prêts ou de malversations ;
- de sensibiliser et former les autorités coutumières locales dans le cadre du fonctionnement des BC afin de leur permettre de jouer véritablement leur rôle d'agent de développement et garant du bien être de leur population ;
- de poursuivre et d'intensifier le programme d'alphabétisation fonctionnelle à l'endroit des membres des BC notamment les femmes afin de renforcer leurs capacités de gestion et de participation aux actions de développement local ;
- d'instituer les formations en vie associative à l'ensemble des membres de la BC, élargie aux leaders locaux et autorités coutumières, afin que chacun se sente concerner et comprendre les principes de fonctionnement de leur entreprise commune ;
- de dispenser les formations en techniques de gestion aux organes de gestion des BC afin de leur permettre la maîtrise des documents y afférents ;
- d'instituer un système de suivi à tous les niveaux (national, régional, départemental et communal) avec des moyens conséquents provenant de l'Etat, des promoteurs des BC et des bénéficiaires et promouvoir l'autoévaluation des BC ;
- de poursuivre le parachèvement et la redynamisation des comités de concertation sur les banques céréalières (niveaux national et régional) ;
- d'appuyer la mise en place des unions et des fédérations des BC à tous les niveaux afin de renforcer leurs capacités de gestion ;
- de susciter le partenariat entre les BC et/ou leur regroupement et les organismes de financement afin d'initier des actions de développement rentrant dans le cadre de la sécurité alimentaire.

La mise en œuvre des ces recommandations nécessite d'envisager les mesures suivantes :

a/. A court terme

- Procéder à un diagnostic des BC par les services de la DAC/POR, afin de les classer en fonction de leur niveau de fonctionnalité.
- Mener une campagne de sensibilisation pour la récupération des crédits à partir d'octobre 2009.
- Renforcer la capacité technique des organes de gestion.
- Mettre en place un système de suivi permanent responsabilisant tous les niveaux, notamment le national, la région, le département et surtout les communes.
- Former les agents du suivi et les doter de moyens conséquents de travail.

b/. A moyen et long terme

- Construire des magasins en matériaux définitifs de préférence, ou (semi dur ou banco en fonction des moyens disponibles) permettant de sécuriser les vivres pour les BC qui en sont dépourvues.
 - Renforcer les BC en difficulté par un approvisionnement conséquent sur la base des nouvelles conditionnalités convenues de commun accord entre les bénéficiaires, les autorités communales, les services techniques et les promoteurs.
 - Parachever et redynamiser la mise en place des cadres de concertation sur les BC dans les autres régions (en plus de ceux de Tillabéri, Dosso et Zinder existants).
-

ANNEXES

Termes de Référence

Tableau N°1 : Liste des banques céréalières visitées.

Tableau N°2 : Liste des personnes, institutions et Services rencontrés.

Bibliographie

I. Contexte

Au Niger, l'insécurité alimentaire revêt depuis les années 1980 un caractère chronique. Une étude sur la prévention et la gestion des crises alimentaires au Niger (CILSS, 1996) a montré que le Niger a connu 18 années d'excédent céréalier contre 20 années de déficit, entre les années 1960 et 1997. Etant donné, le poids de la disponibilité des produits alimentaires dans l'appréciation de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire, le pourcentage des populations vulnérables est resté préoccupant au cours de toutes ces années. Cette tendance se maintient aujourd'hui encore; en effet, selon l'enquête sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages, de décembre 2007, réalisée par le Gouvernement du Niger en collaboration avec ses partenaires techniques et financiers (PTF), 12% de la population sont en insécurité alimentaire sévère et 22% de la population sont en insécurité alimentaire modérée.

Pour apporter une solution durable à cette situation d'insécurité alimentaire, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (2008-2012). Cette stratégie accorde une place prioritaire au secteur rural dont les interventions s'inscrivent dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR-2003-2015). La Stratégie de Développement Rural (SDR) fait de la prévention des risques, de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la gestion durable des ressources naturelles un de ses objectifs prioritaires. Par ailleurs, le Gouvernement du Niger a également mis en place en 1998, avec le soutien de ses PTF, un Dispositif de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNP-GCA). Ce dispositif fait de l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages vulnérables un axe d'intervention du plan de soutien aux populations vulnérables qui est mis en œuvre chaque année sous la coordination de la Cellule crises Alimentaires (CCA). Enfin, en 2008, le Gouvernement a adopté le Plan National de Contingence, volet sécurité alimentaire et nutritionnelle, qui a pour objectif global de diminuer l'impact des crises alimentaires et nutritionnelles sur les populations.

Toutes ces stratégies accordent une place de choix à la création et/ou renforcement des banques céréalières (BC). Les banques céréalières ont pour but l'amélioration de la sécurité alimentaire à travers une politique visant à assurer la disponibilité et l'accessibilité des céréales aux ménages en période de soudure. Dans ce sens, beaucoup de PTF prévoient d'accompagner le Gouvernement dans la mise en place des banques céréalières au cours des prochaines années. C'est le cas du PAM à travers l'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (2007-2009) et du Programme de Pays (2009-2013) pour le Niger qui ont prévu respectivement 8 000 et 15 000 tonnes pour la création et le renforcement de BC. En outre, la CCA prévoit chaque année des ressources (Stock National de Sécurité) pour la mise en œuvre de la composante BC de son plan de soutien aux populations vulnérables.

Malgré, les efforts consentis ces dernières années, les résultats escomptés ne sont pas toujours atteints. Selon l'étude sur le recensement des BC au Niger (Ministère du Développement Agricole, Juillet 2006), celles-ci étaient estimées à 3 987. 43% d'entre elles ne sont pas opérationnelles, ni viables (variation du capital de -100% à -33%). D'où la nécessité pour le Gouvernement de disposer d'une stratégie nationale de BC adaptée qui permettra de pérenniser ces investissements, en les rendant plus viables et plus opérationnelles, étant donné qu'elles constituent un outil efficace d'amélioration de la sécurité alimentaire². De plus, le suivi des stocks des BC par la mise en place d'un système de suivi

² Cf. Etude sur les BC de la région de Tillabéri, (Direction Régionale du Développement Agricole de Tillabéri, 2002), Evaluation ex post des BC mises en place par les partenaires du PAM (PAM, 2005) et Capitalisation de la

opérationnel pourrait aider le Gouvernement à disposer en tout temps d'une situation du stock des BC disponible dans tout le pays. Ceci permettra de renforcer la gestion du stock de sécurité.

Une Stratégie nationale des BC dont le maître d'œuvre est le Ministère du Développement Agricole (MDA), a été élaborée en 1992 et révisée en 2000. Néanmoins, cette dernière a constitué l'outil principal pour la mise en place et le suivi des BC par la Direction de l'Action Coopérative et de la Promotion des Organismes Ruraux (DAC/POR) et certains promoteurs des BC. Cependant, elle est restée méconnue ou non appliquée par la plupart des promoteurs des BC par la simple raison que :

- elle n'a pas été popularisée du fait de sa non adoption par le Gouvernement,
- certains partenaires ne se sentent pas liés car rien ne les oblige à l'appliquer.
- elle ne définit pas un mécanisme opérationnel de suivi et d'évaluation des stocks.

Aujourd'hui, la situation dans ce domaine est caractérisée par:

- une multiplicité de promoteurs et de PTF qui soutiennent la mise en place des BC, ayant pour la plupart des démarches et des approches différentes qui conduisent souvent à des appellations différentes (banque céréalière, banque céréalière communautaire, banque de soudure, etc.);
- une absence d'outil fort (cadre juridique formel) et une insuffisance des ressources des services déconcentrés de l'Etat pour les besoins d'encadrement, de suivi et de contrôle ;
- la présence des nouveaux acteurs (conseils communaux) due à la décentralisation qui pourraient contribuer à améliorer le dispositif de suivi-évaluation en vue d'une durabilité des BC appuyées ;
- aucune statistique fiable sur le stock des BC n'est disponible ;
- la faiblesse ou l'absence de la prise en compte du nouveau contexte de la communalisation dans le processus de mise en place des BC.

Notons par ailleurs qu'en 2008, l'UNICEF a financé une mission de consultation qui a proposé un guide pour la gestion des BC communautaires dans sa zone d'intervention. Cette récente initiative doit être prise en compte dans ce processus de révision de la Stratégie nationale des BC au Niger. Par ailleurs, l'étude doit œuvrer à ce que les options du Gouvernement quant au statut des BC et leur rôle dans la sécurité alimentaire soient pris en compte afin que les réflexions aboutissent à des propositions concrètes.

II. Objectif global

L'objectif global est de doter le Niger d'une ligne directrice pour l'implantation, la gestion et le suivi des banques céréalières à travers l'élaboration d'une stratégie nationale pour l'émergence des BC fiables et durables.

III. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- capitaliser les expériences de mise en place des BC au Niger ;
- évaluer le fonctionnement actuel des banques céréalières à travers surtout l'analyse :
 - de la prise en compte du critère de la vulnérabilité dans l'adhésion aux banques céréalières ;
 - de la composition des organes de gestion ;
 - de l'efficacité de la formation des comités de gestion ;
 - de la prise en compte du nombre des bénéficiaires dans la mise en place du stock initial ;
 - du mode de cession mis en œuvre, comptant ou à crédit ;

- des capacités de la reconstitution des stocks développés ;
- du dispositif de suivi mis en place (niveau comité de contrôle, promoteur, services déconcentrés de la DAC/POR tant au niveau communal, départemental, régional et national) ;
- de la dynamique actuelle de la constitution des unions et des fédérations des banques céréalières;
- des activités essentielles/ minimales d'appui qui doivent accompagner la mise en place des banques céréalières.
- évaluer la pertinence de l'implantation des banques céréalières dans une situation de crises conjoncturelles.
- définir les principes et modalités d'intervention actualisés prenant en compte l'évolution du contexte.
- Identifier les actions prioritaires à mener dans le moyen terme en vue de rendre opérationnelle la stratégie nationale ; en
 - précisant les orientations du gouvernement;
 - précisant leurs objectifs;
 - soumettant un plan d'actions pour atteindre ses objectifs;
 - proposant un guide pour leur mise en place et leur gestion;
 - proposant un dispositif de suivi, d'encadrement et de contrôle opérationnelle.
- finaliser le document de stratégie nationale et en vue de son adoption par le Gouvernement.

IV. Produits attendus

Les produits attendus sont :

- une note méthodologique détaillée relative à la conduite opérationnelle de l'étude et de la mission terrain est présentée et validée par la DAC/POR, appuyée par les autres partenaires techniques (CCA et Direction des Appuis au Développement Communautaire (DADC) du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (MAT/DC)) avant le démarrage de la mission de terrain;
- un état des lieux de la situation actuelle des BC est réalisé après la mission de terrain [Revue documentaires, rencontre avec les acteurs clefs (PTF, promoteurs, bénéficiaires, structures d'encadrement, etc.). A l'issue de ce travail, il est produit un rapport provisoire d'état de lieux et une version provisoire du document de stratégie nationale de banques céréalières au Niger;
- un atelier restreint de validation des travaux des consultants est organisé. A l'issue duquel les consultants finaliseront le rapport de l'état de lieux et la version provisoire du document de la stratégie;
- un document de la stratégie nationale de BC au Niger est élaboré par la DAC/POR en collaboration avec la DADC (MAT/DC) et la CCA ; cette étape se fera avec la participation active des consultants ;
- Des réunions de présentation du document de la stratégie nationale des BC au Niger sont organisées par la DAC/POR au niveau de chaque chef lieu de région avec l'appui des consultants. Les observations pertinentes issues des ces réunions régionales sont prises en compte ;
- Une version finalisée de la Stratégie nationale des BC au Niger est disponible.

V. Méthodologie et déroulement de la mission

Pour réaliser ce travail, il est prévu 8 étapes :

- recrutement de l'équipe de consultation : Il sera recruté un consultant international et deux consultants nationaux (cf. VIII. Profil des consultants). Cette équipe de consultants sera appuyée d'un cadre de la DAC/POR du Ministère du Développement Agricole (MDA). La

collaboration active de la DADC du MAT/DC ; de la Direction du Sous Développement Rural PAM (DSPDR/PAM) au MDA et de la CCA du Cabinet du Premier Ministre sera mise à contribution par les consultants ;

- présentation d'une note méthodologique détaillée avant le démarrage de la mission terrain. Auparavant, Il sera organisé une séance de briefing impliquant la DAC/POR/MDA, la DADC/MAT/DC, la DSPDR/PAM/MDA, la CCA et les PTF concernés (Bureau de Coopération Suisse, GTZ, PAM, etc.) et. réalisé une revue documentaire et des entretiens avec des acteurs clefs, basés sur une recherche auprès des différents Ministères qui appuient souvent la mise en place des BC (Développement Agricole, Ressources Animales, Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, Population et des Réformes Sociales, Education Nationale), CCA, CC/SAP, Institutions internationales (UE, UNICEF, FAO, PNUD, NG locales et internationales (Care International, ABC Ecologie, etc.), Projets et programmes de développement (PCLCP/PADL, etc.);
- réalisation d'état des lieux de la situation actuelle des BC et production de la 1^{ère} version provisoire du document de stratégie nationale des BC ; ceci après avoir effectué la mission de terrain aux niveaux des régions ciblées (Tahoua, Zinder, Maradi et Tillabéri) sur la base d'un zonage qui tient compte de toutes les spécificités agro-écologiques (agricole, agropastorale et pastorale) ; ceci conformément au chronogramme détaillé annexé aux présents TdR ;

Au niveau régional, les démembrements de la DAC/POR seront appelés à effectuer un travail de base préalable, (situation des promoteurs des BC, les études réalisées) sur lequel les consultants devront s'appuyer lors de la mission terrain ;

- organisation d'un atelier restreint de validation des travaux des consultants ; cet atelier regroupera les acteurs clefs basés à Niamey concernés par le financement et la mise en place et le suivi des BC basés à Niamey ;
- production de la 2^{ème} version du document de la stratégie intégrant tous les amendements pertinents issus de l'atelier restreint ;
- élaboration du document de la stratégie nationale des BC au Niger par la DAC/POR en collaboration avec la DADC et la CCA ; cette étape se fera avec la participation active des consultants ;
- organisation des réunions de présentation du document de la stratégie nationale des BC ; auparavant la DAC/POR se chargera de la transmission du document de la stratégie nationale des BC au niveau de chaque région et proposera les dates et la liste des participants, etc.
finalisation de la Stratégie nationale des BC qui prendra en compte les amendements issus de ces réunions.

VI. Chronogramme

La durée prévisionnelle de ce processus est estimée à 60 jours à partir du **xxxxx (A choisir d'un commun accord et selon la disponibilité du consultant international identifié)** conformément au chronogramme des activités ci-dessous.

Tableau 1: Chronogramme des activités

Période	Durée (jours)	Activité
1 ^{ère} décade du mois de Décembre	Pm	<ul style="list-style-type: none">- Recrutement des consultants nationaux et désignation de l'agent de la DAC/POR chargé d'appuyer les consultants.- Recrutement du consultant international.
J1- J7	7	Revue documentaire et entretiens à Niamey.
J8-J29	22	Mission de terrain par les consultants et le cadre DAC/POR.
J30-J36	7	Etat des lieux de la situation actuelle des BC et production de la 1 ^{ère} version provisoire du document de stratégie nationale des BC.
J37-J39	3	Examen des documents par les participants à l'atelier restreint.
J40	1	Atelier restreint de validation des travaux des consultants.
J41-J43	3	Production de la 2 ^{ème} version des documents (rapport état des lieux et stratégie) intégrant tous les amendements pertinents issus de l'atelier restreint.
J44-J49	6	Mise en forme du premier draft de la stratégie des BC par la DAC/POR avec l'appui actif des consultants et transmission du document de la stratégie au niveau des régions
J50-J60	11	Réunions de présentation du document de la stratégie nationale des BC au Niger par la DAC/POR au niveau de chaque chef lieu de région avec l'appui des consultants, à Maradi, Zinder, Diffa, Agadez, Tahoua, Dosso, Tillabéri et CUN.
	PM	Finalisation de la Stratégie nationale des BC qui prendra en compte les amendements issus des réunions tenues au niveau des régions.

Annexe 1: Chronogramme détaillé de la mission terrain

Période	Activité
J8	Voyage Niamey - Zinder
J9	Séances de Travail à Zinder
J10-J11	Voyage Zinder – Gouré avec séances de travail à Gouré et Mirriah et mission terrain
J12-J13	Zinder – Tanout - Matamey et Séance de Travail à Tanout et Matamey et mission de terrain
J14	Voyage sur Maradi et séances de Travail à Maradi
J15-J16	Aguié - Tessaoua - Mayahi- séances de travail et mission terrain
J17-J18	Dakoro- Guidan Roudji Séances de Travail et mission de terrain
J19	Séances de travail à Tahoua
J20-J21	Abalak –Tchinta - Tahoua avec séances de Travail à Tchinta et Abalak et mission de terrain
J22-J23	Keita- Madaoua avec séance de travail à Madaoua et Keita et mission terrain
J24	départ sur Niamey
J25	Niamey – Tillabéri et séances de Travail à Tillabéri
J26-J27	Tillabéri –Téra -Say avec séances de travail et mission de Terrain
J28-J29	Niamey – Nord Kollo - Filingué avec séances de travail et mission de Terrain

Tableau N°1 : Liste de BC visitées

Région	Département	BC visités	Nbre membres	Stock Départ (T)	Arrivée création	Promoteurs	Stock 2008	
Zinder (9)	Gouré	Arnadi	CR (4villages)	15	2001	PGRN	-	
		Kolori kolo	CR (6-7villages)	20	1998	PGRN	-	
		Guidiguir	GF (5)	15	2006	UNICEF	Remboursement en cours	
	Mirriah	Lingui	72		2005	GAPEC	-	
		Kaouga	12 (GF)	10	2007	UNICEF	2,7	
	Tanout	Sabon Kafi (Stock Tompon) Sabon Kafi	6 BC 6 Villages =	18 (mil, Sorgho, Riz) 10	2007 2001	UNICEF UNICEF	2,7 (achat en cours) 2,5	
	Matameye	Bachagna Bachagna (Union)	79 10 BC	13, 25 150 000/BC	2006 2007	ASAPI ASAPI	6, 125 (achat en cours)	
Maradi (7)	G. Roudji	Chadakori	91	10	2001	CCA	9,1 (Remboursement en cours)	
		Tamroro	128 - 148	9,9	2001	CCZ	8,2 Caisse 480 500 F	
	Dakoro	Birni N'Lallé Asha Bissa	10 villages	20 10	2006 2006	PAC VIE – ONPCPA TTC Renforcement	18,5 - 10, 3 + 1 110 000 en caisse	
	Tessaoua		Rencontre avec le DDDA Pas de visite					
	Mayahi	Rencontre avec le vice Maire de Sarkin Haoussa et visite BC du dit village						
	Aguié	Zakin koma BS " " BC	GF 138	10 2,1	2007 2007	PPILDA " "	11,2 2,1	
Tahoua (6)	Madaoua	Azérori Sédentaire	106	3	2005	ASAPI	200 Sacs de 20 tia 3,2 T	
		Azérori Nomade. GF Commune Madaoua	146 120	7,2 5	2005 2005	ASAPI ASAPI	14 sacs de 20 tia Remb en cours	
	Keita	GV de Keita	54	5	1999	PIK	2,2 + 26 Tia 600 000 en caisse	
	Tchinta	Tchinta (UP/APPEL					-	

Région	Département	BC visités	Nbre membres	Stock Départ (T)	Arrivée création	Promoteurs	Stock 2008
		- ZP)	20		2006	PAM/CCA	
	Abalak	Mararaba Kao GF				UNICEF	4 tonnes
Tillabéri (8)	Téra	Roumba Goundey	G. Paysans 40 FRBC 33 Unions	650 000 F -	1992 2005	MORIBEN Afrique Verte/ SNV	-
		Goundey	22 (mixte)	-	1989	Afrique Verte	8,9
	Say	Djangorey	15	3,3 Renf 100 sacs (riz- niébé)	2004	CARE	120 Sacs
		Louga Banda	50	9,3	2005	ONG - ADD	8
	Filingué	Kan Gwa	171	7,7	2003	Sos Sahel International	3,8 + 500 000 en caisse
		Louma					En cours de remb.
	Kollo	Kollo Zongo	6 grpts (74)	250 Sacs Sorgho	2007	CARE/PAM	24 Sacs mil 12 sacs arachide
Kollo	Liboré Tonko Bangou	Village	10	2007	CCA/VALPRO	2T + 400 000f en caisse	
30							

Liste de personnes rencontrées

Tableau N°2

N°	Noms & Prénoms	Institution	Fonction	Localité
1	Soumaïla Dan Baria	PCLCP	S & E	Niamey
2	Bassirou Nouhou	ACSSA Afrique Verte	Secrétaire Exécutif	Niamey
3	Mme Idi Halimatou Moussa	CARE	A.T. Cellule Coord.	Niamey
4	Mme Haoua Lancondé	CARE	A.T. Renf. Capacité	Tillabéri
5	Mme Barkiré Haoua	CARE	Chef projet	Niamey
6	Mme Aïssata Abdoulaye	CARE	A.T. Cellule Coord	Niamey
7	Fari Mamane Abdou	DADC/MAT/DC	Directeur	Niamey
8	Mme Rabi Adamou	PAM/MDA		Niamey
9	Banaou Djibo	CCA	Directeur p.i	Niamey
10	Toudjani Alou	PAM		Niamey
11	Ibrahim BA	Coopération Suisse		Niamey
12	Zakari Yaou Seydou	DAC/POR/MDA	Directeur	Niamey
13	Gogé	DRDA/Zinder	DRDA	Zinder
14	Maman Garba	SR/AC/POR	DRDA	Zinder
15	Elhadji Ibrahim Agoumo	SG/Gvert Zinder	SG	Zinder
16	Amadou Koka	Centre de Service	S. EX	Zinder
17	Zanédou Liman A.	PADL/Zinder	Resp. Dvlpt. Rural	Zinder
18	Habou Elhadji Illia	PADL/Zinder	S/E	Zinder
19	Laouli Sama	PADL/Zinder	Resp. Antenne	Zinder
20	Tahirou Issa	ACSSA Afrique Verte	Resp. Antenne Zr	Zinder
21	Jingini Danielle	AQUADEV	Resp. Cellule Multidisciplinaire	Zinder
22	D. Doumbaye	Sous Bureau PAM	Resp.	Zinder
23	Abdoulalami Ali	Sous Bureau PAM	Suivi Evaluation	Zinder
24	Garba Oba	DDDA	Directeur	Gouré
25	Yéro Mamadou	AC/POR	Chef de service	Gouré

N°	Noms & Prénoms	Institution	Fonction	Localité
26	Wanou Mamadou	ONG GAPEC	Président	Zinder
27	Maman Saley	DDDA	Directeur	Mirriah
28	Djahari Yacouba	DDDA	Directeur	Tanout
29	Souleymane Roufaï	AC/POR	Chef de service	Tanout
30	Arma Allassane	DDDA	Directeur	Matameye
31	Maman Gambo	AC/POR	Chef de service	Matameye
32	Illiasou Boubacar Gao	DRDA	Directeur	Maradi
33	Galo Babagé	SR/AC/POR	Chef de service	Maradi
34	Hamidou Issaka	DDDA	Directeur	G. Roumdji
35	Sabiou Ibrahim	AC/POR	Chef de service	G. Roumdji
36	Djafarou Dodo	Préfet		G. Roumdji
37	Souley Maman Sani	DDDA/A		G. Roumdji
38	Alio Harouna	CDA/Chadakori		Chadakoro
39	Yacouba sanda	DDDA	Directeur	Dakoro
40	Alhousseini Abdoulaye	AC/POR	Chef de service	Dakoro
41	Ali Soumana	DDDA/A	Directeur	
42	Abdou Harouna	ONG CAPONG	Chef de service	Dakoro
43	Yacouba	ONG CAPONG		Dakoro
44	Orodji	AREN	Animateur	Maradi
45	Aboubacar Maman	AREN	Resp. zone Maradi	Maradi
46	Bachir Moussa	AREN		Maradi
47	Abdoulaye Sarr	Sous Bureau PAM	Représentant	Maradi
48	Badamassi Ibrahim	DRAT/DC	Point focal Activité PAM	Maradi
49	Adé Abdoulaye	ONG KARKARA	Resp. Antenne MI-ZR	Maradi
50	Mahaman Salissou Bawa	DDDA	Directeur	Maradi
51	Bassirou Maman	AC/POR	Chef de service	Mayahi
52	Seydou Djimaraou	PADL/ Mayahi	S & E/Coord. P.I	Mayahi

N°	Noms & Prénoms	Institution	Fonction	Localité
53	Abdel Ousmane	DDDA	Directeur	Mayahi
54	Saley Kanta	PPILDA	Resp.Inovat. Locales	Aguié
55	Hassane Issa	PPILDA	Resp. Renf. OR	Aguié
56	Maman Kasso	FUBC/Madaoua	Directeur	Madaoua
57	Galdou Alkassoum	FUBC/Madaoua	Directeur/ Adj.	Madaoua
58	Moussa Elhadj Manzo	AC/POR/Madaoua	Chef de service	Madaoua
59	Zibo Issa	DDDA/ Madaoua	Directeur	Madaoua
60	Tinaou Maman	DDDA/Keita	Directeur	Keita
61	Hamidou Daouda	DDDA/ A. Keita	Directeur/A	Keita
62	Dr Bello Roua	PDR – ADM	Directeur	Keita
63	Amadou Boubacar A.	PDR – ADM	S & E	Keita
64	Ibro Kada	DADA – Tchinta	Directeur	Tchinta
65	Hamidane Hamed I.	UP/APEL - ZP	Tchinta	Tchinta
66			Préfet Tchinta	Tchinta
67			SG/Préfecture	Keita
68			Préfet Tchinta	Madaoua
69	Moustapha Kaoura		Maire CU	Matameye
70	Moussa Tajiri	DDDA/Abalak	Directeur	Abalak
71	Hadjia Salamou Y.	ONG – ADECOR	Ptde	Tahoua
72	Ousseini Salatikoye	AC/POR	Chef de service	Tahoua
73	Sadit Idrissa	APPEL – ZP	Chargé de Programme	Tahoua
74	Sayaba Ango	PAM	Resp. S&E	Tahoua
75	Chaïbou	DRDA	Directeur	Tahoua
76	Ibrahim Agoumo	Gouvernorat Zinder	SG/Gouvert	Zinder
77		Gouvernorat Tahoua	SGA/ Gouvert	Tahoua
78	Salifou Mamoudou	DRDA	Tillaberi P.I	Tillaberi
79	Adamou Souley	SR/AC/POR	Chef de service	Tillaberi

N°	Noms & Prénoms	Institution	Fonction	Localité
80	Ismael Amadou	Plan Niger	Directeur	Tillabéri
81	Hama Djibrilla	Dvlpt Communautaire	Resp. Volet BC	Tillabéri/CU
82	Morou Salou	PVDT	Technicien	Tillabéri/CU
83	Sadou Soumana	Agent AC/POR	Chef de service	Téra
84	Boureima Amadou	DDDA	Directeur p.i	Téra
85	Boukari Harouna	Fédération Moriben	Antenne Téra	Téra
86	Elhadji Ibrahim Aoussouk		SG/Gouvernorat	Tillabéri
87	Amadou Moussa	Féd. Régionale BC	Pdt.	Tillabéri
88	Illa Abdou	AC/POR	Chef de service	Say
89	Hamidou Amadou Idé	Préfecture Say	SG/Préfecture	Say
90	Moussa Diallo	DDDA	Directeur	Filingué
91	Adamou Niandou	AC/POR/	Chef de service	Filingué
92	Elhadji Maïnassara A.	ONG JEDEL	Responsable	Filingué
93	Barno Dan ya	Union BC/Bonkougou	Animateur	Filingué
94	Ismaguel	Union BC/Bonkougou		Bonkougou
95	Zika Boubacar	DDDA	Directeur	Kollo
96	Ousmane Garba T.	AC/DOR	Chef de service	Kollo
97	Djabiri	ABC Ecologie	Secrétaire Exécutif	Niamey
98	Oumarou Moussa	DRDA	Directeur	Say
99	Badamassi Yahaya	SR/ACPOR	Agent	Maradi
100	Nouhou Bakoye	SR/ACPOR	Chef de service	Tahoua

Bibliographie

1. Atelier de réflexion sur les Banques Céréalières, Ouagadougou-Burkina Faso, 21-24 oct. 1991
2. Rapport final de l'Atelier d'élaboration de la Stratégie Nationale des Banques Céréalières, Maradi du 24-28 février 1992
3. Stratégie du PASADOP en matière de Banques céréalières ; janvier 2002
4. Recensement des Banques Céréalières au Niger ; Rapport Principal (Version provisoire), juin 2006
5. Manuel des Banques Céréalières, Outil de formation, Ny, juillet 2001
6. Stratégie Nationales des Banques Céréalières du Niger, nov.2000
7. Stratégie Nationales des Banques Céréalières du Niger, Draft 1992
8. Rapport de mission de suivi des BC créées et/ou renforcées avec l'appui des vivres PAM au cours de l'année 2008 par le PADL/Tillabéri et le PVDT dans les de Tillabéri et Dosso, oct.2008
9. Programme Spécial Régional pour la Sécurité Alimentaire des pays membres de l'UEMOA, août 1999
10. Recensement des BC au Niger, juin 2006
11. Rapport final de l'Atelier d'élaboration de la Stratégie Nationale des Banques Céréalières, au Burkina Faso, avril 1992
12. Document de travail, Impacts des BC sur la sécurité alimentaire, Oct.1991
13. Enquête sur les Banques céréalières de la région de Tillabéri: méthodologie et résultats, Laurent ROY, octobre, 2002-IRAM
14. Rapport de suivi-évaluation des BC, Mahamane GONI BOULAMA, Février 2005
- 15 Etudes sur les Banques Céréalières dans les zones d'intervention d'Afrique Verte au Niger, avril 2006 ;
- 16 La Stratégie de Développement Accélérée et de réduction de la pauvreté 2008- 2012, octobre 2007.
- 17 La Stratégie de Développement Rural, 2003.
- 18 Etude sur les BC dans les zones d'intervention d'Afrique Verte au Niger (Avril 2006).